

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT
EN PAYS SENOUFO

L'Action de la CIDT dans deux communautés
rurales situées au nord et au sud de
Boundiali

	Page
- Introduction	2
- Actions de développement et structures agraires traditionnelles : intégration de la culture du coton au système agricole Sénoufo (Région de la Bagoué).....	4
- Agriculture Traditionnelle et cultures marchandes : la juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo au sud de Boundiali	28

Actions de développement en pays sénoufo

L'action de la CIDT dans deux communautés rurales
situées au nord et au sud de Boundiali

Deux chercheurs ORSTOM ont été chargés d'analyser l'évolution des structures agraires dans la zone de Boundiali, particulièrement marquée par l'action de la CIDT. Deux régions apparaissent : l'une, moyennement peuplée au nord (plusieurs noyaux de 20 à 40 hab/km²), l'autre faiblement peuplée au sud (10 hab/km²). Les deux régions sont occupées par des Sénoufo et des Dioula, mais ces derniers sont surtout nombreux au nord. Enfin, bien que présente depuis une décennie dans ces deux régions, la CIDT joue un rôle beaucoup plus important dans les terroirs moyennement peuplés du nord. Depuis quatre ans, en effet, une politique de stabilisation des terres, notamment par le biais de la culture attelée, y a pris une certaine ampleur, cette politique démarre plus lentement dans la région méridionale faiblement peuplée.

Nous avons choisi deux communautés rurales - types dans ces deux régions : Syonfan au nord, Karakpo au sud, toutes deux comprennent des Sénoufo et des Dioula (ces derniers étant toujours les plus nombreux à s'intéresser aux innovations agricoles telles que la culture attelée sur les deux terroirs, ou la mécanisation de la riziculture à Karakpo). La densité d'occupation des terres est de 10 % à Syonfan, 3,6 % à Karakpo. Le coton a été introduit depuis une décennie dans les deux villages, pratiquement tous les exploitants cultivent du coton qui offre des revenus appréciés (64 000 F l'hectare à Syonfan en 1974) ; les habitants de Syonfan consacrent 33 % de leurs exploitations au coton, alors que ceux de Karakpo n'y consacrent que 20 % (soit respectivement 18 ares et 12 ares par personne). Par ailleurs, 12 chefs d'exploitation sur 33 ont une charrue à Syonfan alors qu'ils ne sont que de 3 sur 22 à Karakpo. Notons, enfin, qu'à côté de cultures vivrières sèches (igname en pente de viticole dans les deux villages et même quasiment abandonnée à Syonfan), maïs, riz pluvial, arachide (32 ares par personne à Syonfan, 37 ares à Karakpo), les deux communautés s'intéressent très fortement à la riziculture depuis quelques années (15 % des surfaces des exploitations à Syonfan, soit 8 ares par personne, 20 % des surfaces des exploitations à Karakpo soit 12 ares par personne). Cet intérêt ne serait pas sans relation avec la période de sécheresse actuelle qui expliquerait la diminution des récoltes d'igname, mais qui dans le même temps rendrait cultivables des bas-fonds auparavant trop engorgés. A Karakpo,

la riziculture est mécanisée sur la moitié des surfaces depuis 1975 (labours et semis effectués par un tracteur privé). Notons que la SODERIZ propose aux paysans depuis quelques mois la conclusion de contrats de travaux (prise en charge de certains travaux par les tracteurs SODERIZ) en échange de la commercialisation d'une production rizicole abondante.

Compte tenu de ces différences, comment se présentent les systèmes agricoles des deux terroirs ?

A Karakpo, rizières, cultures vivrières et coton occupent trois aires différentes. Le coton n'est donc absolument pas intégré aux vivriers et cette culture se succède à elle-même pendant 3 ans avant que la parcelle ne retourne à la jachère. Les cultures vivrières sont regroupées en deux blocs laniérés (un pour chaque ethnie), une lanière correspondant à l'ouverture annuelle d'un nouveau champ. Chaque parcelle est cultivée 3 ans : igname puis maïs et ou riz pluvial puis arachide (cette culture est surtout pratiquée par les Dioula), la parcelle retourne ensuite une quarantaine d'années à la jachère. La culture attelée démarre tout juste en 1975. Il est donc difficile d'analyser l'impact de ces nouvelles techniques.

A Syonfan, l'action de la CIDT marque bien davantage le système agricole. Bien que le coton ne soit pas toujours intégré au système agricole traditionnel, des efforts ont lieu en ce sens. Actuellement, les petits blocs de coton deviennent rares, les parcelles de coton tendent à s'intégrer aux blocs laniérés de cultures vivrières, dispersés sur le terroir (un bloc de 4 à 6 ha par exploitation). Toutefois, un nouveau type de succession est à mettre au point. Les paysans proposent le système suivant : 1ère année : maïs, riz pluvial, 2è année : maïs, 3è année : maïs, riz pluvial, 4è année : coton, 5è année : coton, 6è année : arachide - sorgho, ensuite le champ retournerait à la jachère 15 à 20 ans . Pour intéresser les paysans à la culture attelée, la CIDT a défriché au tracteur un bloc de 16 ha en 1972 et des parcelles isolées, au treuil mécanique, en 1975. L'objectif de la CIDT est de stabiliser progressivement les champs sur ce terroir moyennement peuplé par le biais de la culture attelée. Cette technique devrait inciter les paysans à réduire la durée des jachères des parcelles défrichées mécaniquement. Celles-ci seraient remises en culture avant que le reboisement ne rende obligatoire un nouveau dessouchage. Cette politique est adaptée aux problèmes fonciers que connaît Syonfan à moyen terme, mais il est difficile de savoir si les paysans accepteront de stabiliser leurs champs avant que la pression foncière ne les y contraigne absolument.

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE MER
CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET STRUCTURES AGRAIRES TRADITIONNELLES

L'intégration de la culture du coton au système agricole
Sénofo (Région de la Bagoué)

J. PELTRE-WURTZ

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: A 21455 Ex: 2

COMMUNICATION AUX JOURNEES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
EN REGION DE SAVANE - KORHOGO 12 - 15 Avril 1976

Actions de développement et structures agraires traditionnelles
Intégration de la culture du coton au système agricole Sénoufo
(Région de la Bagoué)

Après dix années de culture cotonnière et quatre années marquées par des actions menées par la CIDT (1) visant à stabiliser les cultures : défrichements au tracteur et au treuil mécanique, introduction de charrues et de plantes fourragères, intensification des cultures vivrières, comment se présentent de façon globale les systèmes agraires de la région de la Bagoué et comment réagissent les membres des sociétés paysannes à ces innovations ?

Pour répondre à ces questions, nous avons entrepris une étude d'accompagnement du programme de vulgarisation de la CIDT dans la région la plus marquée par son action : celle de la Bagoué.

Cette communication, rédigée en cours d'étude, ne donne pas de réponse régionale, elle ne concerne qu'un village de cette région dont nous avons entrepris une monographie depuis 1974. Il s'agit donc d'une réponse ponctuelle, encore partielle (nombre d'enquêtes ne sont pas dépouillées), et manquant peut être de recul. Nous avons laissé, pour plus tard, l'analyse fine des informations régionales permettant de replacer avec sûreté notre village et son terroir dans l'échelle des variants régionaux. Précisons que le choix du terroir de Syonfan, objet de notre monographie, a cependant été effectué à la suite d'une préenquête nécessaire pour caractériser et délimiter à grands traits les régions du pays sénoufo occidental à l'ouest du Bandama (2).

Présentons rapidement la région de la Bagoué. Située à l'extrême nord-ouest du pays sénoufo occidental, elle s'étend de part et d'autre du fleuve long de 100 km, de Boundiali au sud à Tingrela au nord, près de la frontière malienne. Son évolution économique apparaît différente des régions sénoufo qui la bordent au sud, à l'est et au nord-est :

(1) Compagnie ivoirienne des textiles

(2) Voir "Projet de recherche : développement agricole en pays sénoufo moyennement peuplé" J. WURTZ mai 1974.- 10 pages ronéo.

Un inventaire des villages et campements du pays sénoufo occidental, effectué par J. WURTZ, paraîtra sous forme ronéotée en mai 1976.

- tout d'abord les conditions climatiques expliquent pour une bonne part la facilité avec laquelle les paysans ont accepté l'introduction de la culture du coton. Il n'y avait pas de possibilité de concurrence de l'igname, autre culture marchande connue dans le pays sénoufo, mais ici difficilement cultivable en grandes quantités car la saison sèche dure de 7 à 8 mois. Au sud, l'igname peut entrer en concurrence avec le coton, comme c'est le cas, dans la région située en bordure sud-ouest de la zone dense de Korhogo, là où existe depuis longtemps un bon réseau de commercialisation de l'igname.

- à ce facteur physique, s'ajoute le poids du milieu humain marqué par la présence de communautés dioula installées dans les gros villages. Ces communautés ont favorisé la diffusion de l'islam chez les Sénoufo et particulièrement chez les artisans sénoufo. Les Dioula plus commerçants que paysans, ainsi que les Sénoufo qui ont accepté de modifier leur univers mental en devenant musulman s'adaptent, les uns et les autres, plus rapidement aux nouvelles techniques agricoles, sources de revenus monétaires appréciables, que les Sénoufo non islamisés moins nombreux que dans les régions voisines.

- enfin les densités humaines sont parfois élevées. Une grande partie de la population est installée le long de l'axe routier Tingrela-Boundiali (10 villages sur 15 ont plus de 1000 habitants) et sur l'autre rive de la Bagoué, autour d'un petit massif montagneux près de Kasséré (4 villages sur 10 ont plus de 1000 habitants). Partout ailleurs, la densité est inférieure à 20 hab/km² (d'après le recensement démographique de 1975). Le long de cet axe routier et autour de cette montagne, la densité d'occupation des sols est élevée, ce qui devrait en principe obliger les paysans à réduire leurs jachères. Ce phénomène concerne surtout une quinzaine de villages dont les terroirs supportent des densités de 30 à 35 hab/km². Sur ces terroirs en partie déboisés par le raccourcissement du temps de jachère, l'utilisation de la charrue est bien accueillie et les dessouchages pris en charge par la CIOT devraient accélérer un processus spontané de stabilisation des champs. Ailleurs, au sud de cette région surtout, le développement de la charrue est freiné par l'importance d'une savane encore très boisée, conséquence semblait-il de densités humaines plus faibles. La région de Korhogo fait exception avec son paysage fortement déboisé de longue date, mais elle pose des problèmes particuliers de surexploitation des terres.

Syonfan, le village qui nous occupe a été choisi dans un des noyaux bien peuplés, celui qui entoure le massif montagneux, sur la rive droite de la Bagoué à 5 km au sud de la Sous-Préfecture de Kasséré. Il est formé de deux communautés : des Sénoufo paysans appartenant à la sous-ethnie des Pongabélé islamisés de fraîche date, et des Sénoufo artisans, les Logon (1), "dioulaïsés", ayant une pratique plus ancienne de l'islam ; à ces deux groupes principaux s'ajoutent des immigrants : une famille bambara, une famille peul et une famille de forgerons. Enfin six hameaux récents, dispersés sur le terroir, ont été créés par des Pongabélé issus du village de Kasséré. A Syonfan et dans les hameaux, toutes les familles (sauf une) cultivent du coton ; plusieurs d'entre elles ont acheté une charrue en 1973 ou en 1975. En 1972, la CIDT avait fait défricher au tracteur une sole de 16 ha, en 1975 et 1976 elle a fait défricher au treuil mécanique, plusieurs champs isolés, pour des exploitants utilisant la charrue ; enfin sur ses conseils quelques paysans ont expérimenté en 1975 des méthodes d'intensification des cultures vivrières et d'autres ont accepté, la même année, d'ouvrir un champ collectif de stylosanthès.

Nous pouvons donc analyser sur un même exemple :

- l'ensemble des modifications apportées par la CIDT, au système agricole traditionnel
- les réactions des deux communautés paysannes les plus représentées dans la région, face à ce développement agricole.
- la situation foncière la plus intéressante, celle qui concerne les terroirs bien peuplés dans lesquels les mutations du système agraire vont se produire à court ou moyen terme. Notons qu'en fonction de nos méthodes de travail : analyse exhaustive d'un terroir et de ses paysans, nous avons choisi un groupe humain pas trop important (243 habitants à Syonfan, 101 dans les hameaux). Nous n'analyserons donc pas ici les problèmes particuliers aux gros villages de plus de 1000 habitants, nombreux dans ces noyaux moyennement peuplés.

(1) Ce sont des kpinbélé (en langue sénoufo), mais ils préfèrent utiliser le terme dioula. Les kpinbélé ou Logon sont d'anciens artisans du cuivre, quelques uns sont devenus tisserands, leurs femmes sont restées potières.

Le système agricole de Syonfan

Nous avons établi pour 1974 le cadastre du terroir de Syonfan (1). C'est un espace ovoïde de 3300 ha. Il mesure environ 8 km d'est en ouest et 5 km du nord au sud. A l'ouest, le terroir est limité par le massif montagneux dont il est question plus haut et qui culmine à 630 mètres, soit 230 mètres de dénivellation avec l'ensemble du terroir, partout ailleurs ce sont des marigots ou des arbres à travers la brousse qui matérialisent cette limite bien connue des habitants. Le terroir est parcouru de marigots dépendant du bassin versant du Bandama à l'est (le massif montagneux correspond à la ligne de partage des eaux entre la Bagoué à l'ouest et le Bandama à l'est). Les marigots séparent des interfluves aplanis dont les sommets portent souvent des lambeaux de cuirasse peu épaisse. Syonfan est situé dans la partie nord du terroir, à l'intersection de trois pistes : l'une conduit à Kasséré au nord, l'autre à Tyasso au sud, la dernière à Lafi au sud-est.

La densité humaine sur le terroir

En 1974, 348 ha (2) sont cultivés sur le terroir soit un peu plus de 10 % des surfaces. Sur ces 348 ha, 37 % sont exploités par les habitants du village de Syonfan, 18 % sont exploités par les habitants des hameaux installés depuis moins de 15 ans sur le terroir, enfin 44 % relèvent d'exploitants habitant les villages environnants, essentiellement ceux de Léniougo (derrière la montagne à l'ouest) et de Kasséré. Ainsi les 2/3 du terroir cultivé ne sont pas contrôlés par les villageois de Syonfan mais par des paysans originaires ou habitants des villages de l'ouest, là où les terroirs supportent des densités humaines supérieures à 30 hab/km². Si 130 ha (2) (37 % des surfaces) permettent de faire vivre les 243 habitants de Syonfan, on peut admettre que les 348 ha font vivre 650 personnes soit pour un terroir de 3 300 ha, une densité de 20 hab/km² ce qui confirme nos calculs de densité effectués d'après les recensements démographiques de 1975. L'augmentation de

(1) Toutes les données chiffrées concernant les surfaces cultivées datent de l'année agricole 1974.

(2) 347,76 ha sont cultivés sur le terroir. Sur ces 347,76 ha, 129,73 ha sont cultivés par des habitants de Syonfan, 64,08 ha sont cultivés par les habitants des hameaux créés sur le terroir de Syonfan, 153,95 ha sont cultivés par des habitants des villages voisins. Notons que 6 ha sont cultivés sur le terroir de Kasséré par des habitants des hameaux originaires de Syonfan.

la densité humaine sur le terroir dépend donc beaucoup moins de l'augmentation du nombre d'habitants à Syonfan que de l'accroissement des populations des terroirs de l'ouest. Déjà, une partie de leurs paysans, en surnombre, exploitent les terres de Syonfan, soit en s'installant presque en permanence dans des campements situés sur le terroir, soit en acceptant de faire la navette chaque jour depuis leurs villages jusqu'à leurs champs (5 à 10 km de distance selon les cas). Ce mouvement qui devrait se poursuivre logiquement avec encore plus d'ampleur est d'ailleurs mal perçu par les habitants de Syonfan qui tirent une certaine fierté de leur capacité à accueillir, chez eux, des voisins qui sont souvent des parents. L'établissement de notre cadastre a rendu néanmoins les deux chefs de terre de Syonfan plus conscients de ce problème quand ils ont découvert, au hasard des tournées, que des étrangers s'étaient installés chez eux sans leur demander l'autorisation ou en affirmant que la terre qu'ils travaillaient ne relevait pas de Syonfan.

Cette analyse de la situation d'un terroir moyennement peuplé (20 hab/km²) à la périphérie d'un noyau plus peuplé (30 à 35 hab/km²), concerne aussi les terroirs autour de Kasséré et ceux de l'axe Boundiali-Tingrela. S'ils ne se trouvent pas déjà confrontés à des problèmes fonciers, ces terroirs le seront à court ou à moyen terme en fonction de cette extension en tâche d'huile.

Le dossier agraire

Les champs se dispersent en blocs sur l'ensemble du terroir. Seules deux zones éloignées de Syonfan sont moins cultivées. Ces blocs regroupent des parcelles aux formes et aux tailles différentes. Le long des quatre principaux marigots et de façon discontinue, apparaissent les petits blocs allongés et annelés des rizières inondées. Les parcelles jointives, d'une superficie moyenne de 30 ares, s'allongent dans le sens du marigot quand celui-ci est étroit ou au travers quand les bas-fonds sont plus larges. Les rizières occupent 16 % du terroir cultivé.

Partout ailleurs, les blocs portent des cultures sèches. Les parcelles isolées sont rares, elles se juxtaposent le plus souvent par groupes de 4 ou 5, parfois davantage, et forment des blocs de 5 à 10 ha. Certains blocs groupent des parcelles trapues souvent carrées et mesurant 100 mètres de côté, d'autres groupent des parcelles beaucoup plus allongées (100, 200, voire 300 mètres de long sur 30 à 50 mètres de large). Les blocs de parcelles trapues ont été cultivés en coton en 1974 ou une ou plusieurs années auparavant.

C'est une forme de champs importée par la CIDT avec des normes très strictes : parcelles de 0,50 ha, 1 ha, 2 ha etc... Les blocs de parcelles en lanières portent presque toujours des cultures vivrières. C'est la forme traditionnelle des champs, parfois l'une des lanières porte du coton.

Deux blocs de cultures sèches apparaissent, plus vastes que les autres (15 à 20 ha chacun); l'un est exploité par le chef de canton de Kasséré, l'autre formé de bandes parallèles et occupant 16 ha, a été ouvert au tracteur en 1972 afin de lancer la culture attelée à Syonfan en 1973.

Cette analyse montre un dessin agraire assez hétérogène : la politique des blocs cotonniers installés loin des vivriers voisine avec une autre politique qui intègre les champs de coton aux champs de vivriers. Le plus souvent cette intégration se traduit par un changement de forme pour les champs de vivriers qui deviennent carrés, mais parfois il y a un effort d'adaptation de la part de la CIDT à l'ordre agricole existant et le champ de coton prend alors une forme de lanière.

Les successions culturelles

Elles ne concernent que les cultures sèches sur les interfluves. Tous les blocs laniérés correspondent à des fronts de colonisation ; une parcelle allongée est ouverte chaque année dans la savane boisée, les autres parcelles jointives de plus en plus anciennes au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la première, portent des cultures de moins en moins exigeantes, avant d'être abandonnées à la jachère. Il est donc important, dans un système agraire bien conçu, que la sole de coton s'intègre à cet ensemble, en prenant sa place dans la succession culturelle, sans bouleverser un dessin agraire qui ne fait qu'exprimer des potentialités agronomiques plus ou moins bonnes, selon l'ancienneté de la lanière.

D'après nos enquêtes, les paysans pensent que 5 à 6 années de culture sur une même parcelle est un optimum, cette parcelle doit retourner ensuite à la jachère quinze à vingt ans. Qu'en est-il dans la réalité ? La durée effective des jachères semble très difficile à connaître avec précision s'il faut se fier à la mémoire des paysans ; un agronome pourrait apporter une réponse à nos questions. En revanche, la durée des cultures sur une même

parcelle est bien connue : plus des 4/5 des champs cultivés en 1974 (1) par les 344 habitants du terroir le sont depuis moins de 4 ans, 1/5 est cultivé depuis plus de 4 ans et moins de 6 ans. Cette distorsion entre la réalité (4 ans) et l'optimum (6 ans) exprimé par les paysans s'explique par une situation toute nouvelle. Si l'on compare les surfaces ouvertes sur le terroir, par les habitants, chaque année, depuis 4 ans : 36,43 ha en 1971, 37,78 ha en 1972, 26,74 ha en 1973 et 27,32 ha en 1974, on constate une diminution des défrichements qui est certainement un peu sous-estimée dans la mesure où il est logique de penser qu'une petite partie des champs ouverts en 1971 et 1972 a été abandonnée en 1973 ou en 1974. Quoiqu'il en soit, si l'on prend en référence les surfaces défrichées en 1974, soit 27,32 ha, on obtient au bout de 6 années 163,92 ha de cultures sèches ce qui est très proche des 154 ha (1) cultivés en 1974 par les habitants sur les interfluves. Le réajustement effectué par les paysans est donc tout à fait correct.

Deux phénomènes viennent en effet de bouleverser les habitudes agricoles des paysans du terroir : l'introduction du coton par la CIDT (8,50 ha de coton en 1969 (2), 65,15 ha en 1974) et la création de rizières, ouvertes spontanément par des paysans qui se sont adaptés à une période de sécheresse, rendant cultivables des marigots, auparavant engorgés (3,18 ha (3) de rizières en 1969, 29,71 ha en 1974). Ces nouvelles orientations se sont certainement traduites par une diminution des autres cultures sèches (l'igname en particulier, supportant mal la période de sécheresse actuelle, aux dires des paysans), mais surtout par un surcroît de travail qui ne laisse plus suffisamment de temps pour défricher chaque année, autant de nouvelles terres que dans les années précédentes.

(1) Les 344 habitants cultivent 193,81 ha sur le terroir et 6 ha hors du terroir. Si nous enlevons à ces 193,81 ha les surfaces "hors succession" : c'est-à-dire les rizières: 29,71 ha, les vergers et les jardins: 1,05 ha, les buttes élevées en 1974 et qui seront cultivées en 1975: 9,05 ha. Il reste 154 ha de cultures sèches.

- champs ouverts depuis moins de 4 ans: 128,27 ha soit 83,2% des surfaces
- champs ouverts depuis plus de 4 ans et moins de 6 ans: 22,55 ha soit 14,6 % des surfaces
- champs ouverts depuis plus de 6 ans: 3,18 ha soit 2 % des surfaces

(2) Nous manquons d'informations pour les années précédentes.

(3) Ces surfaces sont un peu sous-estimées ; les paysans ont en effet abandonné les rizières anciennement installées dans un bas-fond devenu trop sec.

En prenant comme base de calcul les normes des paysans : 5 à 6 ans de culture - 15 à 20 ans de jachère, il faudrait réserver environ les 3/4 du terroir pour les jachères afin que ce système soit pratiqué sans gêne. Actuellement, habitants du terroir et étrangers exploitent près de 300 ha (1) en cultures sèches, ils auraient donc besoin d'une réserve de 900 ha qu'ils possèdent effectivement (si l'on estime arbitrairement que les deux tiers du terroir sont cultivables à la daba : soit 2 200 ha/3 300). Le système pratiqué est donc bien adapté aux conditions actuelles et pourra même se poursuivre quelques années, les paysans ayant 2 200 ha en réserve. Mais la pression exercée par les étrangers et l'éventuelle augmentation des surfaces cotonnières, remettra tôt ou tard ce système en question.

Si l'on constate une certaine anarchie dans le dessin agraire - anarchie qui régresse sous l'influence de l'introduction du coton - celle-ci se retrouve pareillement, quand on considère les types de successions culturales, et l'unification du système de succession ne semble guère s'amorcer.

Considérons la place occupée par les différentes cultures sèches pratiquées par les habitants du terroir sur les interfluves (2) : le coton est cultivé sur 40 % des surfaces réservées aux cultures sèches, viennent ensuite le maïs : 20 % des surfaces, l'arachide : 15 %, le riz pluvial et le sorgho : 8 % pour chacun, le reste est peu important. Comment coexistent ou se succèdent ces cinq principales cultures ? Deux systèmes sont en présence.

Dans le premier, les nouveaux champs sont cultivés la première année en vivriers : du maïs mélangé à du riz pluvial de façon presque systématique(3). Ce système concerne 58 % des surfaces de cultures sèches (4). Dans la grande majorité des cas, seuls les vivriers succèdent à des vivriers : maïs pur

-
- (1) Sur le terroir de Syonfan, les habitants cultivent 154 ha de cultures sèches les étrangers 122,17 ha soit 276,17 ha.
 - (2) Les 344 habitants cultivent 154 ha de cultures sèches sur le terroir et 6 ha hors du terroir soit 160 ha dont 65,15 ha de coton 32,14 ha de maïs, 23,64 ha d'arachide, 13,46 ha de riz pluvial, 12,75 ha de sorgho, 3,40 ha de pépinière de riz, 3,23 ha d'igname, 2,34 ha de millet et 0,89 ha de pois et de patates.
 - (3) Les cultures vivrières sont très souvent mélangées. Pour présenter les résultats de façon simple, nous avons admis que sur une parcelle de maïs-riz pluvial par exemple, le maïs occupait la moitié des surfaces, le riz pluvial, l'autre moitié.
 - (4) Sur les 160 ha de cultures sèches pratiquées par les habitants du terroir en 1974 :
 - 92,78 ha portent des vivriers en première année : on compte 14,83 ha de champs de première année, 60,10 ha de champs plus anciens sur lesquels se succèdent uniquement des plantes vivrières, 17,85 ha de champs sur lesquels le coton succède à des plantes vivrières
 - 67,22 ha portent du coton en première année: on compte 12,49 ha de champ de première année, 35,38 ha de champs plus anciens sur lesquels le coton succède au coton 19,35 ha de champs sur lesquels des cultures vivrières peu exigeantes succèdent à du coton.

en deuxième année, maïs mélangé de nouveau à du riz pluvial en troisième année, arachide et sorgho (mélangés ou juxtaposés) en quatrième année. Néanmoins, 11 %, des surfaces consacrées aux cultures sèches en 1974 ont porté du coton, après une ou plusieurs années de cultures vivrières.

Dans le deuxième système, les nouveaux champs sont cultivés d'abord en coton (42 % des surfaces). Sur la plus grande partie des champs, le coton succède au coton -jamais plus de quatre ans- sur l'autre partie, des cultures peu exigeantes (1) (arachide, sorgho, millet, pépinières de riz) succèdent à une, deux ou, le plus souvent, trois années de coton.

A l'intérieur de ces deux systèmes, seul celui qui consiste à faire succéder le coton à une ou deux années de cultures vivrières semble viable, les autres systèmes n'intègrent pas l'ensemble des cultures : ou bien le coton est laissé de côté, ou bien l'ensemble des vivriers ou tout au moins les vivriers les plus cultivés sur le terroir et les plus exigeants sur le plan agronomique, se trouvent écartés de la succession culturale. Or le seul système viable est encore très peu pratiqué puisqu'il ne concerne que 11 % des surfaces de cultures sèches.

Pour y voir plus clair, nous avons demandé à tous les chefs d'exploitation (2) de définir la succession culturale qui répondrait le mieux à leurs besoins. La quasi totalité préconise deux ou trois années de cultures vivrières exigeantes, puis un an d'arachide-sorgho, et deux ans de coton ou encore deux ans de coton et un an d'arachide-sorgho. En première année viennent toujours le maïs et le riz pluvial, l'igname a été abandonnée par la plupart des paysans à cause de la sécheresse qui sévit dans la région depuis quelques années ; en deuxième année est cultivé le maïs pur avec un coin du champ réservé à la pépinière de riz ; s'il y a une troisième année consacrée aux cultures vivrières exigeantes, on reprend le maïs mélangé à du riz pluvial et à du sorgho ou du millet, sinon, le sorgho et le millet seront cultivés avec l'arachide en association ou dans un coin de ce champ.

Un seul exploitant sur les trente qui font des cultures vivrières sèches (3), préconise la culture du coton en première année suivie, deux années plus tard, de cultures vivrières. Ce paysan utilise le même argument que la CIDI, à savoir que les cultures vivrières profitent des engrais apportés

(1) Sur les 19,35 ha ayant porté d'abord du coton puis des cultures vivrières, seuls 4,73 ha ont porté du maïs (1,99 ha) et du riz pluvial (2,74 ha), les 14,62 autres hectares portaient des cultures vivrières peu exigeantes.

(2) Nous définirons ce terme p. 20

(3) Trois familles ne cultivent pas de vivriers : la famille du Peul, celle du forgeron et celle très restreinte d'un vieux Logon.

obligatoirement pendant deux ans sur le champ de coton. En revanche, à cet argument, tous les autres exploitants répondent qu'il faut profiter des bonnes qualités agronomiques des nouveaux champs pour y cultiver du vivrier, l'engrais apporté obligatoirement sur le champ de coton permettra, si les sarclages sont bien faits, de faire tout de même une bonne récolte sur un vieux champ.

Les paysans butent en effet sur l'emploi des engrais et sur le sarclage, ces deux techniques qui permettent d'élever les rendements et d'allonger la durée des cultures sur un même champ. Face à ces techniques, ils ont des attitudes différentes en fonction des types de champs :

- Les rizières ne peuvent être créées que sur des espaces restreints (quelques bas-fonds, ce sont donc obligatoirement des champs permanents ; afin de maintenir leur fertilité, bon nombre de riziculteurs emploient de l'engrais de façon spontanée (aucun organisme de développement n'encadre les paysans de Syonfan pour la riziculture inondée). Les sarclages restent néanmoins assez légers.

- Les champs de coton sont temporaires jusqu'à présent. Toutes les techniques sont importées et les paysans ont appris tout à la fois à démarrier, traiter, sarcler les cotonniers et à employer de l'engrais. C'est la règle, il n'existe pas d'autres choix. Les paysans ont d'ailleurs pu constater en 1974 que ces techniques n'étaient pas inutiles : alors que l'ensemble des paysans gagnait en moyenne 64 000 F net par ha de coton sur lequel était apporté l'engrais habituel (azote, phosphore, potasse), les trois paysans propriétaires de charrue qui ont ajouté -sur les conseils de la CIDT- du sulfate d'ammoniac aux engrais habituels gagnaient 81 000 F net par ha.

- Les champs de vivriers sont aussi des champs temporaires. Les techniques de culture ont été mises au point par plusieurs générations de paysans. Ceux-ci n'y mettent jamais d'engrais, et ils abandonnent leurs champs dès que les mauvaises herbes deviennent trop nombreuses, au bout de 4-5-6 ans ils trouvent en effet moins fatigant d'ouvrir un nouveau champ que de sarcler un vieux champ. Ce choix est tout à fait viable tant que la terre ne manque pas, ce qui est encore le cas actuellement.

Néanmoins, la CIDT a incité cinq paysans, nouveaux propriétaires de charrue en 1975, à intensifier la culture du riz pluvial. Les graines étaient sélectionnées, les paysans devaient utiliser de l'engrais et sarcler leurs champs avec d'autant plus de soin que les engrais accélèrent la pousse des plantes utiles certes, mais aussi celle des mauvaises herbes. Les résultats sont les suivants : l'un des paysans a fait des semis trop tard, deux autres

n'ont pas sarclé et ont obtenu de mauvaises récoltes, les deux derniers dont les récoltes ont été bonnes, forment des opinions contradictoires, l'un veut reprendre ses techniques habituelles (sans apport d'engrais), l'autre, satisfait (il s'agit d'un forgeron qui ouvrait pour la première fois un champ de vivriers) veut reprendre ces nouvelles techniques en 1976. C'est une expérience trop récente, portant sur un nombre de paysans trop faible, pour en tirer un enseignement valable. Notons qu'à notre avis, les avantages de l'apport d'engrais et du sarclage sur les vivriers sont mal appréciés par les paysans dans la mesure où la vente des vivriers n'est pas assurée ; l'augmentation des rendements ne se traduit donc pas par une augmentation des revenus très pédagogique - comme c'est le cas pour le coton.

L'introduction de la culture attelée

Cette nouvelle technique a été bien accueillie à Syonfan : trois charrues achetées en 1973 et neuf autres en 1975. Nous n'avons jamais entendu un paysan regretter cet achat. Plusieurs facteurs expliquent cet intérêt :

- tout d'abord, l'accélération des temps de travaux consacrés au labour, au billonnage, au sarclage. Nous mesurerons exactement cet avantage lorsque seront dépouillées nos enquêtes concernant les temps de travaux en y incluant, pour les propriétaires de charrue, les temps consacrés aux boeufs : dressage, nourriture et si les paysans en admettent l'intérêt, le temps consacré à la culture du stylosanthés qui doit nourrir les boeufs en saison sèche.

- ensuite la possibilité de labourer les bas-fonds déboisés, et destinés à la riziculture inondée. En 1974 une quarantaine d'hectares du terroir étaient cultivables à la charrue par les habitants dont 29,71 ha de rizières et 9 ha (1) de champs défrichés au tracteur. Grâce à ces rizières, les paysans ont donc pu rentabiliser dans les premières années l'achat de leurs charrues. Les propriétaires de charrue labourent en effet non seulement leurs champs, mais aussi ceux des autres, au prix de 2 000 F la journée en 1974 et 2 300 F en 1975. Chaque charrue a été utilisée chez les autres exploitants une semaine par an en moyenne, soit un gain d'environ 16 000 F.

- enfin, ces avantages seraient insuffisants pour inciter les paysans à acheter une charrue si ceux-ci avaient un problème financier sérieux à l'achat. Or la vente du coton apporte des revenus très substantiels aux

(1) La sole de 16 ha défrichée au tracteur est exploitée en partie par les habitants de Syonfan (9 ha), en partie par le chef de canton de Kasséré et sa famille.

paysans de Syonfan, environ les 2/3 de leurs revenus (1) ; le développement de la culture attelée est donc lié à la pratique de la culture du coton. Dans ces conditions, le prix d'une charrue est relativement bas : 26 000 F, celui d'une charrette 52 000 F. Les deux outils sont généralement achetés à crédit sur 2 ou 3 ans et les sommes sont prélevées au moment de l'achat de la récolte du coton qui a rapporté, en moyenne en 1974, 64 000 F par ha. Par ailleurs, les paysans peuvent acquérir, souvent sans frais, des taureaux qui seront ensuite castrés par les agents de la CIDT et dressés par les paysans, sur les conseils des moniteurs. Les habitants du terroir possèdent en effet 266 bêtes dont la plupart sont gardées sur le terroir par un Peul (2). Ce troupeau est réparti de façon très inégale entre les paysans, mais jusqu'à présent, seuls 19 boeufs dressés sur 42 ont été achetés, les autres (23) ont été prélevés dans le troupeau personnel des propriétaires de charrue. D'ailleurs, les achats sont facilités aussi dans la mesure où ils sont effectués le plus souvent à l'intérieur du village, ce qui permet toutes les formes de crédit. En 1975 un boeuf coûte entre 25 000 et 30 000 F. Notons enfin que la CIDT a créé une sorte de service après-vente, en formant des forgerons qui savent maintenant fabriquer des pièces de rechange pour les charrues. L'un des forgerons de Syonfan fournit ces pièces aux paysans (3).

Vers une stabilisation des champs ?

Traditionnellement, chaque année, les paysans défrichent des lanières dans la savane boisée parallèlement aux champs des années précédentes. Il s'agit de brûler des herbes et des arbustes rassemblés en tas sur les champs

-
- (1) D'après une enquête menée par un étudiant en économie : M. Bamba Sory, au cours d'un stage d'été en 1975, les paysans de Syonfan ont un revenu annuel de 6 500 000 F CFA, 4 500 000 F proviennent de la vente du coton, 350 000 F de la vente de l'arachide, 330 000 F de colle du Karité, 225 000 F de la fabrication de poterie, 200 000 F de la fabrication d'objets forgés, 110 000 F de la vente de bovins et 785 000 F de ventes et de salaires divers (chaque chapitre étant inférieur à 100 000 F).
 - (2) En 1975, ce troupeau est composé de 19 vœaux, 20 taurillons, 16 taureaux, 1 boeuf, 30 vœlles, 31 génisses, 107 vaches et 42 boeufs dressés.
 - (3) D'août 1974 (après le stage de formation) jusqu'en mai 1975, ce forgeron a vendu aux villageois et à ceux des environs : 51 socs de charrue à 1 450 F pièce, soit un gain de 44 950 F et une vingtaine d'autres pièces valant une dizaine de milliers de francs. Il possédait en stock, à cette date, une dizaine de socs et une vingtaine d'autres pièces de rechange.

puis de préparer des buttes, généralement d'août à novembre, au moment où les pluies amollissent la terre. Ces buttes seront cultivées l'année suivante en maïs mélangé à du riz pluvial. Quand les paysans manquent de temps en saison des pluies, ces buttes sont élevées en avril, juste avant les semis. Ces six dernières années, de façon à peu près constante, environ la moitié des champs cultivés pour la première fois, ont été buttés l'année qui précède les semis, l'autre moitié a été préparée en buttes pour les vivriers et en billons pour le coton, quelques jours ou quelques semaines avant les semis. Cette technique permet exclusivement l'emploi de la daba ; seuls quelques vieux champs, sur lesquels la plus grande partie des arbres ont été abattus et brûlés (souches comprises), peuvent être cultivés à la charrue.

Aussi, en introduisant les premières charrues qui devaient augmenter les surfaces cultivées en coton sans surcroît de travail excessif, la CIDT a été obligée d'offrir aux paysans, des champs totalement défrichés, donc dessouchés, afin que les charrues puissent effectivement travailler. La CIDT a utilisé deux méthodes de défrichement dont l'une est très onéreuse.

- en 1972, pour la campagne 1973, un bloc de 16 ha a été défriché par un tracteur Motoragri (1). Cette opération était gratuite pour les paysans, mais coûtait en réalité 70 000 F l'ha (110 000 F en 1976). Les propriétaires de charrue ont eu accès à ce bloc pour y cultiver du coton. Depuis 3 ans, ce bloc est toujours cultivé en coton. En 1976, sur les conseils de la CIDT, certains des paysans réserveront une partie du bloc à la culture du riz pluvial.

- en 1975, 5 parcelles, de 2 ha chacune, ont été défrichées au treuil mécanique, par des manoeuvres de la CIDT. Il s'agissait d'anciennes parcelles cultivées, donc déjà débarassées des petits arbres abattus et brûlés, souches comprises. En 1976, 4 autres parcelles de 2 ha ont été défrichées de la même façon, et toujours gratuitement mais le coût réel est de 5 à 6 000 F l'hectare défriché. Toutes ces parcelles sont dispersées et ont été choisies en accord avec les paysans qui y cultivent du coton, à l'aide d'une charrue.

Dans l'esprit de la CIDT, toutes ses actions : dessouchage, utilisation de la charrue, emploi de l'engrais et sarclage non seulement sur les cotonniers, mais aussi sur les vivriers, visent à stabiliser les champs. Pour les paysans, les défrichements effectués par la CIDT, parfois à grands frais ne modifient pas leur conception traditionnelle du système agricole : dans leur

(1) Ce bloc est divisé en bandes de 50 m de large séparées par des intervalles de friches, le tout parallèle aux courbes de niveau.

esprit, ces champs sont destinés à retourner à la jachère au bout de 5 à 6 ans de culture et y resteront 15 à 20 ans avant d'être remis en culture. Dans la mesure où on ne leur demande pas encore clairement de stabiliser leurs champs, ils sont même extrêmement favorables aux opérations de dessouchage qui ne leur coûtent rien et qui leur permettent d'utiliser une charrue. Rien n'est encore tranché, puisque les plus vieux champs dessouchés ne portent des cultures que depuis trois ans. Comment va évoluer la situation ? deux hypothèses se présentent :

- ou bien la CIDT limite ses défrichements. Elle oblige alors les paysans qui ne désirent pas réutiliser les champs dessouchés après une courte jachère (1), de choisir entre deux possibilités :

- ils reviennent aux défrichements traditionnels mais ne peuvent plus utiliser leur charrue que sur les rizières et leurs très vieux champs.

- ils effectuent de nouveaux défrichements au treuil mécanique, mais cette fois à leurs frais.

- ou bien, deuxième hypothèse, la CIDT poursuit sa campagne de défrichements gratuits en fonction de la demande des paysans propriétaires de charrue. Cette campagne se poursuivra jusqu'à ce que le manque de terre, dans quelques années, oblige les paysans à réduire de toute façon la durée de leurs jachères, et supprime de ce fait le problème des dessouchages.

Il n'est certes pas aisé de prévoir quand aura lieu cette pénurie de terre. Plusieurs facteurs y contribuent :

- l'augmentation naturelle de la population de Syonfan

- la venue de plus en plus nombreuse de paysans originaires des terroirs surpeuplés à l'ouest de Syonfan.

- l'augmentation des surfaces cultivées en coton. Pour les habitants du terroir, les surfaces cultivées en coton ces dernières années sont les suivantes : 8,50 ha en 1969, 14 ha en 1970, 21 ha en 1971, 42 ha en 1972, 56 ha en 1973, 65 ha en 1974.

Dès maintenant d'ailleurs, sans que le manque de place intervienne, nous avons noté que les paysans avaient réduit leurs défrichements en 1973 et 1974. Ils expliquaient qu'ils étaient trop occupés par les travaux sur les champs de coton et sur les rizières. Le manque de temps qui se fait sentir bien avant le manque de place peut donc pousser les paysans à réduire leurs défrichements donc à stabiliser progressivement leurs champs de cultures sèches.

(1) Le temps nécessaire pour qu'un champ en jachère redevienne cultivable dans de bonnes conditions est encore mal connu. Ce retour de fertilité dépend en effet de nombreux facteurs dont eux mêmes et leur interaction sont mal connus (type de sol, climat, utilisation antérieure...). Pour les paysans le reboisement d'une vieille jachère indique que les espèces rudérales exigeant des sarclages fréquents ont disparu au profit des espèces naturelles. C'est pour cette raison qu'ils optent pour de longues jachères.

La répartition de la production agricole entre les paysans

Dans la première partie de cette communication, nous avons considéré, les paysans comme un tout ; nous nous sommes limités à l'analyse globale de leurs rapports avec le terroir. Nous nous proposons ici, de décrire la répartition du terroir, de la production agricole et de ses revenus, entre les paysans. Au passage, nous constaterons la diversité des réactions paysannes face aux innovations qui viennent d'être décrites.

La hiérarchie villageoise

Nous nous limiterons à l'analyse des communautés du village de Syonfan et des six hameaux créés sur le terroir, en laissant de côté les paysans qui viennent cultiver sur le terroir sans y habiter.

Les communautés des hameaux, dispersées sur le terroir, sont toutes très homogènes ; il s'agit, dans tous les cas, de familles pongabélé (des paysans sénoufo) installées depuis moins de 15 ans sur le terroir après en avoir demandé l'autorisation aux chefs de terre de Syonfan.

Syonfan est un village créé dans la deuxième moitié du XIXème siècle, les plus anciens habitants sont des Pongabélé ; ils ont accueilli les Kpinbélé (des artisans sénoufo) ou Logon, en langue dioula. Les Logon sont restés strictement des artisans jusqu'aux années 1945, seules leurs femmes -des potières- cultivaient la terre ; depuis cette date, ils sont devenus cultivateurs. Les deux chefs de terre de Syonfan (1) sont des Pongabélé descendant de la famille des fondateurs de Syonfan.

Les deux ethnies coexistent. La structure de l'habitat, la structure matrimoniale, la vie quotidienne montrent que les deux groupes ne se mélangent pas. Une certaine rivalité s'exerce même au détriment des Pongabélé. L'intelligence et la bonne entente qui unissent les leaders des deux ethnies : le secrétaire du PDCI chez les Logon, le neveu du chef de village (2) chez les Pongabélé, maintiennent néanmoins une certaine cohésion entre les deux groupes.

(1) Un des chefs de terre contrôle la partie ouest du terroir (à l'ouest de la piste Kasséré-Tyasso), l'autre contrôle la partie est.

(2) Le chef de village (qui est aussi l'un des chefs de terre) est trop âgé pour avoir sa place dans la vie publique de Syonfan.

L'ethnie constitue une unité humaine plus solide que celle du village. Chaque groupe habite un quartier, bien séparé l'un de l'autre par une piste et une très grande place de manguiers (1). Au nord-est de la place, sont installés les Logon qui ont accueilli des immigrants, les forgerons et deux familles sénoufo en partie pongabélé, soit en tout 137 personnes. Au sud de la place, habitent les Pongabélé qui ont accueilli une famille peul et une famille bambara soit 106 personnes. Les mariages entre membres des deux quartiers sont extrêmement rares, et quand ils ont lieu, ils concernent toujours des hommes logon et des femmes pongabélé, ce qui est très mal accepté par le groupe pongabélé ; ces femmes continuent d'ailleurs à résider dans le quartier où elles sont nées. Notons aussi que les fêtes, les associations de jeunes ne regroupent que les habitants d'un même quartier. Enfin, les deux groupes ethniques ont des attitudes différentes face à l'islam et de façon générale face au monde extérieur : Les Pongabélé sont considérés par les Logon comme des convertis de fraîche date ayant la nostalgie de la civilisation animiste et des rites d'initiation notamment ; ces mêmes Pongabélé sont davantage repliés sur eux-mêmes que les Logon, qui parlent tous dioula, qui ont suscité dans leurs rangs l'élection du secrétaire du PDCI et qui, de façon générale, sont les premiers à accueillir les étrangers.

A l'intérieur de chaque ethnie, les individus se regroupent par famille. Cette notion est très complexe dans la mesure où les liens matrimoniaux sont multiples entre les membres d'une même ethnie (notamment, chez les Logon qui pratiquent une endogamie de quartier suffisamment développée, pour que l'unité familiale se dilue à l'intérieur du groupe ethnique). Ces familles vivent toutes de l'exploitation d'un certain nombre de champs, sauf les forgerons et les Peul qui ne sont que des paysans occasionnels. Le chef de famille est donc aussi chef d'exploitation. Pour cerner l'unité familiale qui est aussi l'unité d'exploitation, nous avons analysé quatre indicateurs : la parenté, la résidence, la consommation, le travail. Pour le plus grand nombre d'individus, ces quatre unités s'ajustent bien, en précisant tout de même que les cases des membres d'une même famille, sans être généralement très éloignées les unes des autres, sont presque toujours mêlées aux cases des membres d'autres familles. Pour certains individus, toujours des personnes non mariées, les groupes familiaux dans lesquels ils se nourrissent ne correspondent pas à ceux dans lesquels ils travaillent, ou bien encore ils résident chez des parents éloignés loin de leurs proches parents, ou bien enfin ils passent d'une famille à l'autre,

(1) Voir la communication pour le séminaire sur l'environnement et l'habitat rural. J. WURTZ : Syonfan, village sénoufo de Côte d'Ivoire. Son habitat : un cloisonnement ethnique strict, une répartition familiale fluide. septembre 1974. 12 pages ronéo.

selon les jours. Nous avons rattaché au plus juste ces individus à des familles constituées. Soulignons par ailleurs, que les familles qui regroupent plusieurs ménages ont une cohésion très variable : une partie du travail et (ou) de la consommation ayant lieu dans le cadre du ménage. Tous ces indices montrent que si l'unité d'exploitation est bien réelle, sa cohésion n'est pas toujours assurée et varie d'une famille à l'autre.

Sur les 344 habitants du terroir, nous avons dénombré, peu à peu, 33 familles dont 12 sont formées de plusieurs ménages (dans la moitié des cas, ces grandes familles réunissent les ménages de deux frères) (1). Les 50 chefs de ménage du terroir, regroupés en 33 familles, ont à leur charge leurs épouses (2) et tous leurs enfants célibataires vivant à Syonfan. Les 3/4 des habitants sont liés ainsi très directement aux chefs de ménage. Reste un quart des individus liés indirectement aux chefs de ménage, il s'agit de plusieurs catégories de femmes : des femmes seules non remariées (3) et de leurs enfants, des enfants du premier mariage des femmes remariées, des célibataires émigrés ayant suivi leurs frères ou leurs oncles à Syonfan ou bien encore d'orphelins célibataires originaires de Syonfan. Selon les cas, ces individus seront recueillis chez un frère, un oncle paternel ou maternel, chez un grand-père ou encore chez le nouvel époux de leur mère.

En moyenne une famille groupe 10 personnes dont 5 actifs. Les 9 familles logon groupent 127 personnes, les 11 familles pongabélé de Syonfan groupent 96 personnes, les 10 familles pongabélé des hameaux groupent 101 personnes, les 3 autres familles (bambara, peul, fononbélé (4)) qui restent isolées, groupent 20 personnes.

Chez les Logon, existe une unité intermédiaire entre l'ethnie et la famille, celle du sous-quartier. Cette unité est bien visible dans l'habitat, car toutes les personnes mariées qui relèvent d'un même sous-quartier y résident effectivement. Chacun des deux sous-quartiers comprend une placette où

-
- (1) Sur ces 12 grandes familles, 9 regroupent 2 ménages, 2 regroupent 3 ménages, 1 regroupe 4 ménages. Les 12 chefs de famille contrôlent 16 chefs de ménage : 8 frères, 1 fils, 3 neveux ou cousins maternels, 2 cousins paternels, 1 fils d'une épouse, 1 mari d'une mère.
 - (2) Sur 50 ménages, 33 sont monogames, 11 bigames, 4 trigames, 2 quadrigames.
 - (3) Les femmes veuves et les femmes remariées après un veuvage sont nombreuses. Ceci s'explique par un écart d'âge important entre les époux ; une quinzaine d'années le plus souvent.
 - (4) Fononbélé signifie forgeron en sénoufo.

la plupart des hommes ont l'habitude de prendre leur repas du soir en commun, la nourriture étant puisée dans les greniers des différentes familles.

Enfin, rappelons que parallèlement à ces unités familiales et ethniques qui concernent tous les villageois, les jeunes de chacun des deux quartiers se regroupent en deux associations qui travaillent sur les champs des notables et des vieux (gratuitement ou moyennant salaire) et qui organisent régulièrement des fêtes.

La répartition du terroir entre les habitants

Dans ce terroir ouvert aux membres des deux ethnies principales de Syonfan, ainsi qu'aux étrangers, rien ne marque dans la répartition des terres ni l'unité villageoise, ni l'unité ethnique, les champs des uns et des autres étant enchevêtrés sur l'ensemble du terroir. En revanche, l'unité d'exploitation est relativement bien marquée. Chaque famille cultive un bloc principal de parcelles, en lanières, portant des vivriers. Ce bloc jouxte parfois celui d'une autre famille parente ou amie. Généralement, à ce bloc s'ajoutent des rizières dispersées dans un bas-fond cultivé par plusieurs familles, des champs de coton appartenant à des blocs de parcelles trapues piquetées par la CIDT et eux aussi cultivés par plusieurs familles, enfin quelques parcelles de cultures sèches peu exigeantes (arachide-sorgho etc...) situées sur d'anciens blocs de vivriers quasiment abandonnés. L'éloignement des différents champs d'une même exploitation pose des problèmes pour le travail agricole. S'il n'est pas possible de rapprocher cultures sèches et rizières, en revanche la politique actuelle d'intégration du coton aux cultures sèches améliorera de façon notable le travail agricole. Cependant, l'éparpillement de certains de ces champs n'est pas toujours un handicap sérieux. En effet dans presque toutes les exploitations, une partie des champs est contrôlée directement par le chef d'exploitation et exige donc le travail de tous les membres de la famille (avec bien des nuances d'une exploitation à l'autre), mais une autre partie de l'exploitation est cultivée, de façon individuelle soit par des femmes mariées ou veuves (il s'agit le plus souvent de rizières ou de parcelles d'arachide maintenues sur des vieux champs familiaux en voie d'abandon) soit par des hommes mariés ou célibataires, non chefs de famille (il s'agit presque toujours de champs de coton). La sujétion de travail sur ces champs individuels uniquement certains jours, lorsque les travaux agricoles familiaux sont terminés, rend moins aigu l'éloignement éventuel de ces champs par rapport aux blocs de cultures familiales. Notons que **les** champs individuels occupent le 1/4 des **surfaces** exploitées par les habitants du terroir (1).

(1) Sur les 199,81 ha exploités par les habitants, 153,11 ha sont contrôlés par les chefs de famille, 7,49 ha par des hommes mariés ou célibataires non chefs de famille, 26,87 ha par des femmes mariées ou veuves.

Les types d'exploitations agricoles

L'exploitation agricole moyenne mesure 6 ha dont 2 ha de coton, 1 ha de maïs, 1 ha de rizières, 70 ares d'arachide, 40 ares de riz pluvial, 40 ares de sorgho, 30 ares de buttes qui seront cultivées l'année suivante et 20 ares de cultures diverses. Le travail est effectué par une famille de 10 personnes groupant 5 actifs. Autour de cette moyenne, nous avons classé les exploitations en fonction de deux critères qui nous ont paru essentiels : la taille de la famille et l'ethnie du chef de famille.

1) Les types d'exploitation en fonction de la taille des familles

Aussi curieux que cela puisse paraître, la taille des familles et le nombre d'actifs par famille ne sont proportionnels que de très loin avec la taille de l'exploitation. Tout au plus peut-on noter que les 9 plus grandes exploitations (plus de 8 ha) sont cultivées par les 9 plus grandes familles à une exception près. Si l'on affine les classements en répartissant les familles entre les grands groupes sociaux (nous aurons besoin plus tard de ce classement), la corrélation n'est pas plus forte. On n'enregistre pas non plus de liaison entre la taille de la famille et l'importance des surfaces cultivées par actif. A ce sujet, notons que les actifs des trois familles, propriétaires d'une charrue en 1974, n'ont pas cultivé davantage de surfaces que les actifs des autres familles ne possédant que des daba. Chaque actif de ces trois familles a cultivé en moyenne : 73 ares, 82 ares et 138 ares alors que les plus grandes surfaces avoisinent 223 ares et que la moyenne est de 115 ares par actif (1)

9 exploitations				11 exploitations				10 exploitations				3 exploitations			
groupe logon				groupe pongabélé				groupe pongabélé				divers (bambara, forgeron, peul)			
de Syonfan				des hameaux											
1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
11,59	30	14	82	11,21	25	11	101	13,84	15	7	197	5,10	9	6	85
11,08	24	8	138	10,83	14	8	135	8,84	15	8	110	1,73	5	3	157
8,84	23	12	73	9,90	11	6	165	8,36	15	9	92	0,90	6	4	22
6,65	18	7	95	8,38	14	5	167	7,82	10	4	195				
4,81	8	4	120	6,70	4	3	223	6,49	9	5	129				
4,30	4	2	215	6,08	8	6	101	6,42	9	3	214				
3,42	11	6	57	4,42	4	2	221	5,49	9	5	109				
3,38	7	3	112	3,48	4	3	116	4,89	5	3	163				
0,27	2	1	27	3,29	5	4	82	4,72	8	4	118				
				1,69	3	2	84	3,21	6	4	80				
				1,68	4	1	168								

- 1 - surface de l'exploitation (en hectares)
- 2 - taille de la famille
- 3 - nombre d'actifs
- 4 - surface cultivée par actif (en ares)

(1) Il est vrai que les actifs de ces familles ont travaillé avec leur charrue sur d'autres exploitations, ce qui n'est pas compté ici ; de plus l'apprentissage d'une nouvelle technique culturale prend du temps ; il faudra attendre deux ou trois années avant que l'emploi de la charrue se traduise par une possibilité d'augmentation des superficies par actif.

La taille des familles, en revanche, à une grande importance dans l'accumulation des revenus monétaires qui permettent des investissements et notamment l'achat des charrues.

En 1973, trois exploitants ont acheté une charrue, tous étaient logon, ce qui ne nous étonne guère compte tenu des qualités d'adaptation de cette ethnie, mais il s'agissait aussi des chefs des trois familles logon les plus nombreuses. En 1975, 8 autres chefs d'exploitation appartenant à toutes les ethnies achetaient une charrue, tous s'appuyaient sur une famille nombreuse. Actuellement, toutes les familles de plus de 14 personnes possèdent une charrue, à une exception près, et parmi les familles moins nombreuses, seules deux d'entre elles, de taille moyenne ont pu acheter une charrue (dont le forgeron bien placé pour obtenir des pièces de rechange).

Ainsi dans ce village où les revenus monétaires étaient jusqu'à ces dernières années très limités, la notabilité, le pouvoir s'appuyaient sur la quantité de vivres que pouvait produire un individu. L'usage de la terre attribuée à chaque famille étant fonction de sa puissance de travail, les hommes les plus influents du village étaient les chefs de familles très nombreuses. L'intégration du coton aux cultures traditionnelles modifie cet état de choses en introduisant au sein de la communauté villageoise une masse monétaire appréciable. Seules les familles nombreuses ont produit suffisamment de coton ces dernières années pour pouvoir investir dans les moyens de locomotion, dans l'habitat et tout récemment dans l'achat de charrues. Ces charrues doivent aider leurs propriétaires à augmenter encore leur production cotonnière et vivrière ce qui aurait pour effet d'accroître les différences de ressources entre les familles nombreuses qui ont eu les moyens d'acheter une charrue et celles dont la production et les revenus sont insuffisants pour accéder à la culture attelée. Néanmoins, l'opération charrue étant à ses débuts, il est probable que les familles de taille moyenne accéderont elles aussi avec retard à la culture attelée. De toute façon, à long terme, la notabilité ne sera plus liée directement au nombre de bras qu'un individu peut contrôler mais aux revenus monétaires qu'il aura accumulés. Ces revenus lui permettront de s'affranchir progressivement de l'obligation de contrôler une nombreuse main-d'œuvre familiale.

2) Les types d'exploitation en fonction de l'ethnie

Nous avons classé les 33 exploitations en quatre groupes (1) : celui des Logon, celui des Pongabélé de Syonfan, celui des Pongabélé des hameaux, et celui regroupant forgeron, Paul et Bambara pour lequel on ne tire aucun enseignement si ce n'est que les 2/3 de leurs exploitations sont occupées par le coton.

(1) voir tableau p. 23.

Les 30 autres exploitants des trois grands groupes sociaux cultivent tous du coton, du maïs et du riz inondé sauf deux d'entre eux (un vieil exploitant logon qui cultive seul une rizière unique, un jeune exploitant pongabélé qui ne cultive pas de maïs).

- le travail agricole

La taille moyenne des familles varie d'un groupe à l'autre : les familles pongabélé sont les plus petites : 8,72 personnes par familles chez les Pongabélé de Syonfan, 10,10 personnes par famille chez les Pongabélé des hameaux alors que chez les Logon, la moyenne est de 14,11 personnes par famille. Les variations sont les mêmes en ce qui concerne le nombre moyen d'actifs par famille : 4,63 - 5,20 et 6,33. En revanche la taille moyenne des exploitations est très voisine d'un groupe à l'autre 6,03 ha pour les Logon, 6,15 ha pour les Pongabélé de Syonfan, 7 ha pour ceux des hameaux. Cela signifie que les actifs des deux groupes pongabélé cultivent beaucoup plus de terre que les Logon (133 et 135 ares par actif au lieu de 95 ares). Cette différence est essentielle. Nous l'expliquons en grande partie par une participation beaucoup plus faible des femmes logon aux travaux agricoles familiaux. Cette antinomie a son origine dans le fait qu'avant d'être cultivateurs les Logon étaient strictement artisans, hommes et femmes vivaient de façon autonome en vendant leur production artisanale (sculpture sur cuivre pour les hommes, poteries pour les femmes). En devenant cultivateurs, les hommes logon n'ont pas réussi à limiter de façon stricte, l'autonomie de leurs épouses. Ainsi les ressources de ces femmes sont toujours tirées essentiellement de la vente de leurs poteries et des noix de karité (1). Leurs champs personnels sont rares (pas d'arachide à deux exceptions près, beaucoup moins de rizières que les femmes pongabélé). En revanche, les femmes pongabélé sont de vrais paysannes, elles travaillent beaucoup sur les champs du chef de famille mais aussi sur leurs champs personnels. Ces champs sont ouverts avec l'autorisation du chef de famille ; cette autorisation n'est pas toujours accordée et ne concerne d'ailleurs que les femmes mariées ou veuves déjà âgées pouvant se faire remplacer en partie par leurs enfants sur le champ familial. Les femmes pongabélé des hameaux obtiennent très rarement le droit d'ouvrir un champ personnel, celles de Syonfan acquièrent plus facilement cette petite autonomie qui leur permet de gagner de l'argent en vendant une partie de leurs récoltes d'arachide et de riz.

(1) voir note p. 12-13.

- l'importance des cultures vivrières

La répartition des cultures à l'intérieur d'une exploitation moyenne des trois grands groupes est assez voisine :

Exploitation agricole moyenne									
Répartition des différentes cultures en pourcentage									
	Surface totale	Coton	Maïs	Rizière	Ara-chide	Riz pluvial	Sorgho	Buttes	divers
Logon	6,03 = 100	34,32	15,75	18,90	8,62	4,97	5,63	1,16	10,21
Pongabélé de Syonfan	6,15 = 100	28,29	16,42	14,47	15,12	9,75	3,08	6,82	6,02
Pongabélé des hameaux	7,00 = 100	32,85	17,57	14,28	7,57	15,71	10,57	2,63	8,73

On peut constater néanmoins une ouverture plus grande des Logon aux cultures nouvelles : la proportion des champs de coton et des rizières sur une exploitation moyenne logon est en effet plus élevée que chez leurs voisins. Les Pongabélé cultivent davantage de vivriers sur les interfluves surtout de l'arachide chez les Pongabélé de Syonfan (il s'agit très souvent de champs de femmes) et surtout du sorgho chez les Pongabélé des hameaux. De plus les uns et les autres maintiennent les travaux de buttage effectués l'année précédant les semis, alors que ces travaux sont pratiquement inexistantes chez les Logon.

Coton et vivriers : vers un équilibre satisfaisant ?

Comment vont évoluer les exploitations agricoles ? Elles se sont toutes agrandies largement en intégrant depuis quelques années des rizières et des champs de coton, aux cultures vivrières traditionnelles. Il est possible qu'une partie des surfaces consacrées à ces vivriers ait disparue ; interrogés les paysans répondent qu'effectivement, ils vendaient auparavant un peu plus de vivriers "secs", mais le manque à gagner a été très largement compensé par la vente du coton et d'une partie du riz inondé. Néanmoins, nous avons essayé de déterminer si cet engouement pour la culture du coton (le riz inondé est consommé par les paysans en grande partie) ne risquait pas de pousser les paysans à diminuer leurs surfaces vivrières jusqu'à être contraints d'acheter une partie de leur nourriture habituelle. Certains paysans sont conscients de ce risque. Nous avons interrogé tous les exploitants sur leurs achats de vivriers effectués en 1975 ; les informations sont certainement sous-estimées car un paysan avouera difficilement avoir acheté des vivres qu'il devrait produire

lui-même. Environ 100 000 F (qu'il faut certainement multiplier par 2 ou 3) ont été consacrés, moitié-moitié, à l'achat de maïs et de riz. Ces achats concernent 9 familles sur 33 (5 Logon, 3 Pongabélé de Syonfan, 1 forgeron). Il est donc nécessaire que certains paysans réexaminent l'équilibre des cultures pratiquées sur leurs exploitations, bien que les gains énormes obtenus par la vente du coton n'incitent pas à la sagesse.

Jacqueline PELTRE-WURTZ
Chercheur Géographe
O.R.S.T.O.M.
B.P. 282 Korhogo - Côte d'Ivoire

- Avril 1976 -

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE MER
CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES

AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET CULTURES MARCHANDES
la juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo
au Sud de Boundiali

X. LE ROY

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: A 21456 Ex: 2

COMMUNICATION AUX JOURNEES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
EN REGION DE SAVANE - KORHOGO 12-15 Avril 1976

Agriculture traditionnelle et cultures marchandes :
la juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo
au Sud de BOUNDIALI

1 - PRESENTATION DE KARAKPO

1.1 - Le choix du village :

Situé à 25 km de BOUNDIALI, Karakpo a été choisi parmi les 78 villages du pays Sénoufo au sud de cette préfecture. Cette région est caractérisée par une densité démographique faible (7 habitants au km²). Karakpo a été retenu à partir de 3 critères : le nombre d'habitants, la répartition ethnique et la culture du coton. Bien que la population moyenne soit de 580 habitants, il a été préféré un village plus petit afin que les enquêtes ne soient pas trop lourdes à mener. Ainsi KARAKPO a-t-il 355 habitants. De plus, bien que 60 % des villages ne comprennent que des Sénoufo autochtones, il a semblé intéressant de retenir une communauté composée également d'une minorité Dioula, ceux-ci étant présents dans 36 % des cas, afin de pouvoir comparer les différences de comportement selon le groupe ethnique.

L'ensemble de la région est marqué par l'introduction du coton mais, la culture attelée n'y est que peu développée. Avec ses 48 ha en coton pour 1973, KARAKPO est représentatif de cette culture. Compte-tenu du rapport population du village sur population villageoise moyenne, cette superficie correspond à la surface moyenne en coton par villages pour la même année 1973 (87 ha)

Trois planteurs seulement y pratiquent la culture attelée. Le rendement de 967 kg/ha pour 1973 est voisin de la production moyenne (949 kg/ha).

1.2 - Une ségrégation ethnique

Les 355 habitants de KARAKPO sont répartis en 2 quartiers :

- des Sénoufo Gbatobélé, animistes, représentant 57 % de la population
- des Dioula musulmans d'origine Malinké : 36 %

Les étrangers, au nombre de 27 (8 %), se répartissent entre les 2 quartiers :

- 1 Sénoufo Gbato originaire du village voisin marié à 1 femme du quartier Sénoufo.

- 1 forgeron Sénoufo et sa famille (11 personnes)
- un ressortissant gambien et sa femme (4 personnes)
- un peulh isolé cultivant uniquement 1 parcelle d'arachide
- le berger peulh et sa famille (6 personnes).

Les 2 familles Sénoufo habitent dans le quartier de même ethnie, tandis que les 3 autres sont dans le quartier Dioula. Seul le berger Peulh, conduisant le troupeau villageois, n'exerce aucune activité agricole. La ségrégation entre les 2 groupes ethniques est nette. Elle existe à différents niveaux :

- la langue : la plupart des villageois connaissent les 2 langues mais certains ne parlent pas celle du groupe ethnique auquel ils n'appartiennent pas.
- la religion : tous les Dioula sont musulmans alors qu'aucun Sénoufo autochtone ne l'est, ces derniers étant exclusivement animistes. Le Poro, toujours en vigueur, a une grande importance dans l'organisation sociale Sénoufo.
- l'habitat : à chaque groupe ethnique correspond un quartier distinct.
- l'utilisation des terres : Sénoufo et Dioula regroupent leurs champs par ethnie pour chaque type de culture. Cette séparation souffre quelques exceptions, mais apparaît nettement au niveau du terroir.
- le système agricole : des différences existent, que ce soit au niveau de la répartition des cultures, de la durée d'utilisation des terres ou des successions pratiquées
- l'entraide entre unités d'exploitation : les échanges de travail s'effectuent uniquement au niveau du quartier.
- la différence d'attitude vis-à-vis de l'extérieur : les Dioula sont plus sensibles à l'innovation technique (cas pour la culture attelée) et recherchent plus à dégager des ressources monétaires. De plus les Sénoufo sont moins touchés par l'exode : 14 % d'entre eux contre 36 % pour les Dioula.

Le pourcentage est, pour les hommes de 11 à 45 ans, respectivement de 36 % pour les Sénoufo et de 62 % pour les Dioula.

2 - L'UNITE D'EXPLOITATION, UNITE ECONOMIQUE DE BASE

L'unité économique de base est le SEGNON (Sénoufo GBATO) que l'on traduira par le terme "unité d'exploitation". C'est dans le cadre de cette dernière que se réalisent les fonctions de production et de consommation.

2.1 - Unité de Production :

Le SEGNON correspond tout d'abord à l'unité de production. Il rassemble des individus travaillant sur le même champ collectif (SEKPOHO, littéralement le grand champ), sous l'autorité du plus âgé d'entre eux de sexe masculin. Au champ collectif s'ajoutent les champs individuels (SEPLE, le petit champ), cultivés par certains membres de l'unité en plus du travail sur le champ collectif.

2.2 - Unité de consommation :

L'unité de production coïncide avec l'unité de consommation. Les membres d'une même unité d'exploitation mangent ensemble, généralement les deux sexes séparément, le repas étant préparé à tour de rôle par les femmes à partir des produits des champs collectifs, stockés collectivement et gérés par le chef d'exploitation.

2.3 - Un habitat diffus :

Généralement peu éloignées les unes des autres, les cases d'une même unité d'exploitation ne forment pas une unité d'habitation. Seul le quartier peut être considéré comme tel.

2.4 - Unité basée sur la parenté :

L'unité d'exploitation regroupe des individus apparentés en ligne paternelle et, uniquement chez les Sénoufo, en ligne maternelle. Elle comprend généralement le chef d'exploitation, sa ou ses femmes et leurs enfants, son ou ses frères de même père, leurs épouses et enfants.

Chez les Sénoufo, s'ajoute parfois un neveu utérin du chef d'exploitation. Chez ces derniers, la filiation est bilinéaire à tendance matrilineaire. Le 2^e fils d'une femme peut être pris en charge par le frère de même mère

- (1) Dans la suite de ce texte, le terme Sénoufo recouvre uniquement les Sénoufo autochtones, la qualité d'étranger étant spécifiée dans les autres cas.
- (2) Tous les chiffres indiqués, qu'ils concernent la population ou les cultures correspondent à la situation au 1er septembre 1975.

de celle-ci et travailler pour lui. Ce neveu a alors les mêmes droits que les autres membres de l'unité d'exploitation. Cette pratique tend cependant à disparaître.

Peuvent également faire partie de l'unité d'exploitation, la mère veuve du chef d'exploitation, une soeur non mariée ou divorcée.

L'unité d'exploitation peut à tout moment se scinder si un ou plusieurs de ses membres le désirent.

2.5 - Une taille variable :

- Le document n° 1 montre que l'importance des unités d'exploitation varie de 1 à 35 personnes, se limitant dans le cas d'un étranger à un homme célibataire, pouvant correspondre à un ménage ou au contraire grouper jusqu'à 4 ménages.

Dans 31 % des cas, l'unité d'exploitation comprend moins de 5 personnes ; dans 62 % des cas moins de 10 personnes et dans 82 % des cas moins de 20 personnes.

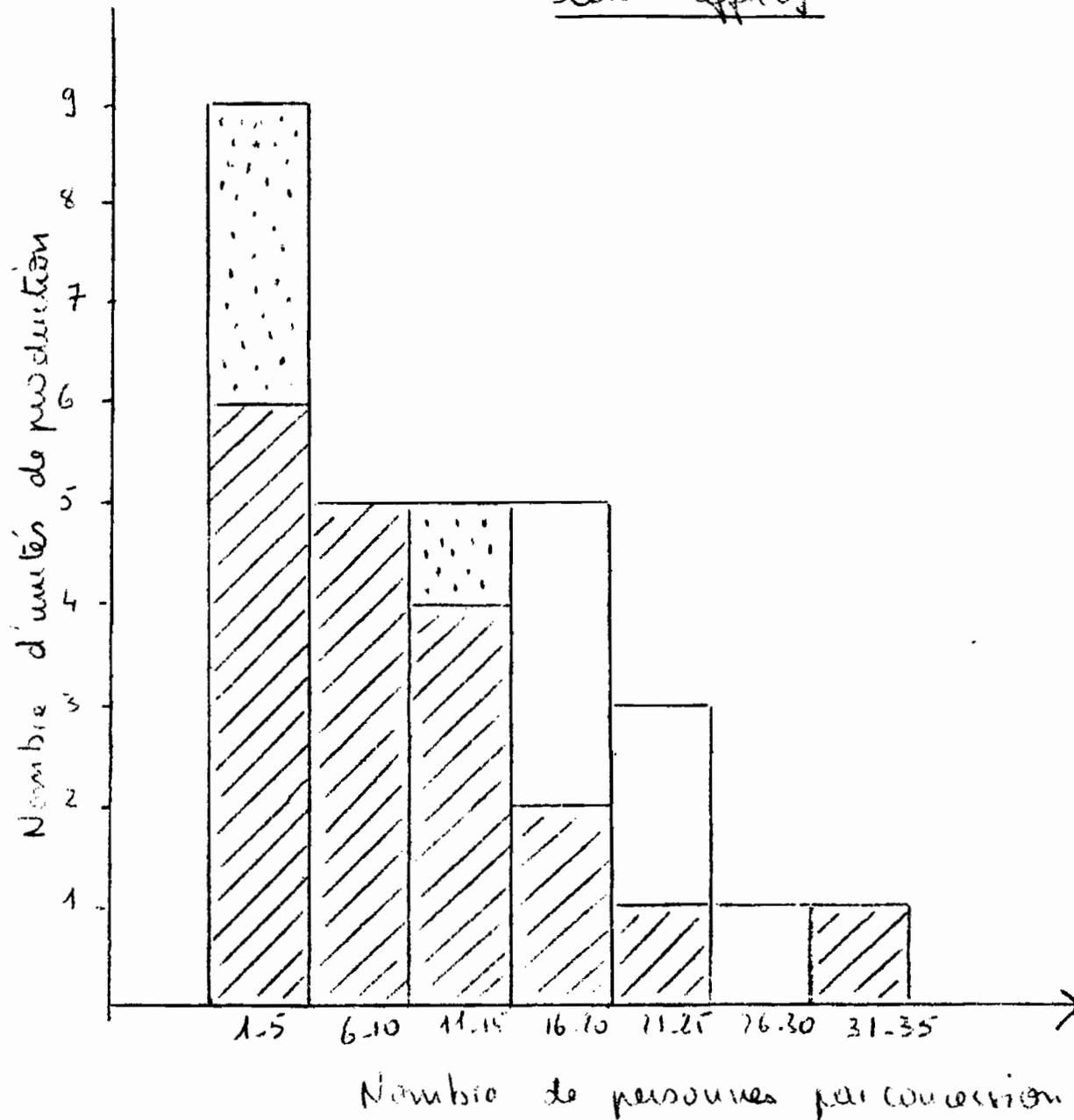
Le tableau ci-dessous indique la taille moyenne des unités d'exploitation par ethnie

	Population moyenne par unité de production	Nombre d'individus de plus de 10 ans en activité	Nombre de 15-59 ans en activité	Nombre d'unités de production
SENOUFO	10,7	5,9	4,6	19
DIOULA	21,2	10,1	7,8	6
Total autochtones	13,2	7,0	5,4	25
ETRANGERS	4,5	3,5	3,5	4
TOTAL KARAKPO	12,0	6,5	5,1	29

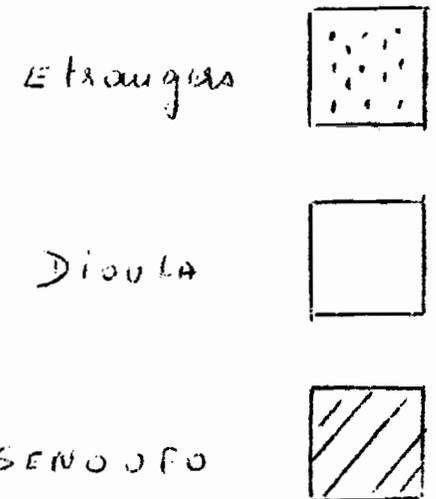
Il met en évidence que l'unité d'exploitation comprend deux fois plus de personnes chez les Dioula que chez les Sénoufo. Il apparaît également que l'unité d'exploitation est très petite pour les étrangers.

Repartition des unités d'exploitation selon
leur effectif.

Document N° 1



	Moyenne	Nbre d'unités
SENOUFO	10,7	19
DILOULA	21,2	6
TOTAL AUTOCHTONES	13,2	25
Etrangers	4,5	4
TOTAL KARAKPO	12,0	29



La proportion d'actifs est supérieure chez les Sénoufo, moins touchés que les Dioula par l'exode vers le sud : 55 % d'individus de plus de 10 ans en activité (actifs réels) pour les premiers, contre 48 % pour les seconds ; 43 % de personnes âgées de 15 à 59 ans pour les Sénoufo et 36 % pour les Dioula.

Ces deux proportions sont par contre élevées pour les étrangers (78 % dans les deux cas), ceux-ci n'ayant pas de vieux parmi eux.

3 - UNE AGRICULTURE HETEROGENE

3.1 - L'assolement :

Nous entendons par assolement, la répartition des différentes cultures pratiquées la même année par une même unité d'exploitation ou par un même individu.

Le document n° 2 indique pour chaque culture ou association de cultures, ainsi que par ethnie, la surface moyenne cultivée par actif réel, c'est-à-dire par individu de plus de 10 ans travaillant effectivement dans les champs.

Ce tableau met en évidence l'importance des associations. En effet seuls le coton, le tabac et le riz inondé sont pratiqués en culture pure.

3.1.1 - L'importance de chacune des cultures :

Du fait de la très grande diversité des densités observées et des proportions de chacune des cultures dans une même association, il n'est pas aisé de déterminer la surface revenant à chacune d'elles. On peut cependant classer les productions selon leur importance.

1°) le riz : cultivé soit dans les bas-fonds, soit à sec seul ou en association avec l'igname, le maïs, le mil, il est présent dans plus de la moitié de la surface totale.

2°) le maïs : le plus souvent en association avec l'igname, le riz sec, le mil, l'arachide, on le retrouve sur 36 % de la surface cultivée.

3°) le coton, d'une surface moyenne de 21 ares, représente 20 % de l'ensemble des surfaces cultivées.

4°) l'arachide, seule ou associée avec le maïs et ou mil, est semée sur 13 % de la surface

5°) le mil : toujours mêlé à d'autres cultures (igname, maïs, riz sec, arachide), les quantités produites sont très limitées, voire insignifiantes. Aussi n'en tiendrons-nous pas compte par la suite.

Il faut ajouter à cette liste un certain nombre de productions dont l'importance économique est limitée. Il s'agit tout d'abord du manioc, du pois de terre, du haricot représentant globalement 0,4 % de la surface, du tabac (0,3 %) dont le quart est encadré par la CAITACI, le reste étant écoulé au niveau du village. 4 ha de manguiers et orangers et 13 ha d'anacardières sont exploités de façon très extensive. Aussi leur surface n'a pas été prise en considération dans le total des cultures.

3.1.2 - Des cultures vivrières et des cultures de rente :

De l'assolement présenté ci-dessus, il ressort trois types de production :

- des cultures vivrières : igname, maïs, riz pluvial
- une culture de rente : le coton
- des cultures destinées à la fois à la consommation et à la vente : le riz de bas-fond, l'arachide, le tabac.

En fait, seuls le coton et le riz inondé constituent des spéculations importantes, leur vente représentant respectivement, pour la campagne 1975-1976, 46 et 45 % (1 059 000 F et 1 018 000 F CFA) de l'ensemble des ressources monétaires.

3.1.3 - Un assolement variant selon l'ethnie :

L'examen du document n° 2 montre que l'assolement pratiqué par les Sénoufo diffère de celui des Dioula, ces derniers exploitant une superficie supérieure. Cette différence est due essentiellement à l'arachide, surtout cultivée par les Dioula (25 ares en moyenne par actif réel, contre 9 ares pour les Sénoufo). Les superficies pour les autres productions sont voisines, un peu plus importantes cependant pour le maïs chez les Dioula et pour le riz chez les Sénoufo. La surface en coton est équivalente : 23 ares dans les deux cas.

Par contre les étrangers, dont la plupart n'exercent pas seulement une activité agricole, ne cultivent que 88 ares par actif réel, réparties en arachide (36 %), en coton (35 %) et en riz de bas-fond (24 %).

Document n° 2

SURFACE MOYENNE PAR INDIVIDU EN ACTIVITE ET AGE DE PLUS
DE 10 ANS (ACTIF REEL)

UNITE = Are

	SENOUFO	DILOULA	TOTAL AUTOCHTONES	ETRANGERS	TOTAL KARAKPO	Part de chaque culture	
Nombre total de personnes	204	127	331	18	349		
Nombre d'actifs réels	113	61	174	14	188		
Surface moyenne par actif							
Igname + Riz	15	7	12	-	12	10 %	
Igname + Riz + Maïs	4	9	6	-	6	5 %	
Igname + Riz + Maïs + Mil	1	1	1	-	1	1 %	
TOTAL IGNAME	20	18	19	-	18	15 %	
Riz sec	4	5	4	4	4	3 %	
Maïs	2	2	2	-	2	2 %	
Maïs + Mil	-	3	1	-	1	1 %	
Maïs + Riz	24	8	18	-	17	14 %	
Maïs + Riz + Mil	7	27	14	-	13	11 %	
TOTAL MAIS et/ou RIZ	36	43	39	4	36	31 %	
Arachide	5	13	8	17	8	7 %	
Arachide + Maïs	2	10	5	15	6	5 %	
Arachide + Mil	1	-	0,5	-	0,5	-	
Arachide + Maïs + Mil	-	3	1	-	1	1 %	
TOTAL ARACHIDE	8	25	13	32	15	10 %	
TOTAL Cultures traditionnelles	64	87	72	36	59	59 %	
Pois de terre et/ou haricots gris	0,5	0,1	0,3	-	0,3	0,3 %	
Marioc	0,3	0,2	0,2	-	0,2	0,2 %	
RIZ	Daba	14	5	11	19	11	10 %
	Machine	12	15	13	2	12	10 %
INONDE	TOTAL	25	21	24	21	23	20 %
C O T O N		23	23	23	31	23	20 %
T A B A C		0,3	0,5	0,4	-	0,3	0,3 %
T O T A L		113	130	119	86	117	100 %

3.2 - Trois principales aires d'exploitation :

L'étude de l'assolement a montré que l'agriculture villageoise répondait à la fois à des besoins d'autoconsommation et à des besoins de marché. Cette dualité, perçue au niveau des cultures pratiquées, est révélée par le cloisonnement entre les systèmes pratiqués que l'on retrouve au niveau de trois aires distinctes d'exploitation.

3.2.1 - Une aire d'exploitation traditionnelle :

Représentant 130 ha, soit 59 % des superficies cultivées, elle est située aux confins du terroir, de 5 à 6 km du village. Y sont cultivées essentiellement des cultures vivrières : igname, maïs, riz pluvial, mil, arachide, cette dernière production n'étant que partiellement commercialisée. Les techniques culturales utilisées sont strictement traditionnelles : pas de mécanisation, culture itinérante, pas d'utilisation d'engrais.

3.2.2 - Une aire d'exploitation cotonnière employant des techniques modernes :

Localisée à proximité du village ou le long de la piste carrossable menant à Boundiali, elle est encadrée par la CIDT. Introduite il y a 10 ans, elle représente 20 % des cultures (44 ha).

3.2.3 - Une aire d'exploitation rizicole :

D'étendue identique à celle en coton, la culture du riz inondé est répartie en 4 bas-fonds distants de 3 à 4 km du village. C'est au niveau de cette culture que l'insertion au système agricole villageois d'éléments extérieurs est la plus effective. Cette production répond en effet aux besoins d'une consommation accrue de riz par les villageois et permet de commercialiser l'excédent. D'extension relativement récente (moins de 15 ans) cette riziculture aquatique n'a, jusqu'à il y a 2 ans, utilisé que des techniques traditionnelles. Mais en 1975, la moitié de la surface de riz de bas-fond a été labourée et semée mécaniquement par un tractoriste privé de Boundiali.

3.2.4 - Deux autres aires d'exploitation d'importance économique limitée :

Aux trois grandes aires énumérées ci-dessus il faut en ajouter deux autres :

- Une aire d'exploitation arbustive constituée par des parcelles plantées en anacardiens ou en arbres fruitiers (manguiers, orangers).

le long ou à proximité de la piste carrossable. Ce type d'exploitation est pratiqué seulement par les Dioula pour les arbres fruitiers et surtout par eux pour la production d'anacardes. Nous avons déjà vu que ces productions marginales ne représentaient qu'une surface limitée (17 ha), mais, surtout, n'étaient peu ou pas exploitées.

La vente de ces produits ne représente d'ailleurs qu'1 % des ventes totales. Peut-être que l'installation d'une usine de traitement de l'anacarde à KORHOGO va-t-elle provoquer un renouveau d'exploitation de ces vergers.

- La culture du tabac sur une surface de 0,6 ha dont 0,15 encadrée par la CAITA. Culture de case, elle est pratiquée sur le pourtour du village, entre les habitations ou sur d'anciens parcs à bovins.

Aux trois principales aires d'exploitation correspondent des systèmes cultureux différents, la liaison entre chacun d'eux étant limitée. Nous allons les étudier successivement.

3.3 - L'aire d'exploitation traditionnelle :

3.3.1 - Un bloc de culture par ethnie :

Cette aire est constituée de deux bandes de cultures orientées nord-sud et distantes de 600 m : l'une pour les Sénoufo et l'autre pour les Dioula. Chaque unité de production exploite une part de cette bande, les différentes unités se succédant bout à bout du nord au sud.

3.3.2 - Rassemblant la majorité des cultures traditionnelles :

Cette aire traditionnelle rassemble 91 % des cultures vivrières (en y incluant l'arachide) pratiquées à Karakpo. Cette proportion est de 93 % pour les Sénoufo et 90 % pour les Dioula, les étrangers étant répartis sur l'ensemble du terroir.

3.3.3 - Une exploitation surtout collective :

Les deux blocs de cultures vivrières sont composés essentiellement de champs collectifs, les champs individuels ne représentant que 6 % de la surface des 2 blocs. Si on inclut les parcelles implantées en dehors de ces deux blocs, cette proportion est de 10 % de l'ensemble des cultures traditionnelles.

3.3.4 - Trois années de culture :

L'étude de l'ancienneté des parcelles de 1975 met en évidence la courte durée d'utilisation des terres - 91 % de la surface est en effet cultivée en 1ère, 2ème ou 3ème année ainsi que l'indiquent les chiffres suivants :

culture de 1ère année	:	33 % de la surface
culture de 2ème année	:	37 % de la surface
culture de 3ème année	:	21 % de la surface
culture de 4ème année	:	8 % de la surface

3.3.5 - Les principales successions observées :

Afin de permettre l'exploitation des successions observées, il a été nécessaire de regrouper les associations de cultures selon la production principale, c'est-à-dire : igname, maïs et/ou riz sec, arachide.

Les différentes successions pour l'ensemble des cultures traditionnelles sont les suivantes :

Champ de 1ère année :

Igname	:	23 %
Maïs et/ou Riz	:	10 %

Champ de 2ème année :

Igname - Maïs et/ou Riz	:	28 %
Maïs et/ou Riz - Maïs et/ou Riz	:	6 %
Igname - Arachide	:	2 %

Champ de 3ème année :

Igname - Maïs et/ou Riz - Arachide	:	14 %
Maïs et/ou Riz - Maïs et/ou Riz - Maïs et/ou Riz	:	5 %
Igname - Maïs et/ou Riz - Igname	:	2 %

Champ de 4ème année :

Igname - Maïs et/ou Riz - Arachide - Arachide	:	2 %
Igname - Maïs et/ou Riz - Igname - Maïs et/ou Riz	:	2 %
Igname - Maïs et/ou Riz - Igname - Arachide	:	2 %

Ces pourcentages correspondent au rapport de la surface pour chaque succession observée et de la surface totale en cultures traditionnelles. Ne sont indiqués ci-dessus que les pourcentages supérieurs à 1.

De cette liste, il ressort que l'on trouve :

- en 1ère année surtout de l'igname : 81 % des cas
- en 2ème année presque toujours du Maïs et/ou Riz sec : 92 % des cultures de 2ème année
- en 3ème année, surtout de l'arachide (53 %) mais également de l'igname (22 % des cas) et du Maïs et/ou Riz sec (19 %)
- en 4ème année, de l'arachide (63 % des cultures de 4ème année) et du Maïs et/ou riz (37 %)

3.3.6 - Une succession type sur trois ans : Igname - Maïs et/ou riz sec arachide :

Il apparait donc que la succession type est composée de l'Igname, du maïs et/ou riz sec et de l'arachide se suivant sur la même parcelle. 5 autres successions se retrouvent également assez souvent ; ce sont, par ordre de fréquence :

- Maïs et/ou riz sec - Maïs et/ou riz sec - jachère
- Igname - Maïs et /ou riz sec - jachère
- Igname - Maïs et /ou riz sec - Maïs et /ou riz sec
- Igname - Maïs et /ou riz sec - Igname - Maïs et/ou riz sec
- Igname - Maïs et/ou riz sec - Igname - arachide

Ces conclusions sont confirmées par le rang de chaque culture principale de 1975 dans les successions.

En effet :

- la surface en igname de 1ère année représente 89 % de la surface totale pour cette culture et celle de 3ème année 9 % de cette même surface.
- l'étendue en maïs et/ou riz sec de 1ère année correspond à 19 % de la surface en maïs et/ou riz sec, celle de 2ème année à 66 %.
- l'arachide est en 3ème année (63 % de la surface en arachide) ou en 4ème année (23 %)

En réalité la succession type est :

Défrichement - igname - maïs et/ou riz sec - arachide

En effet le défrichement et le buttage pour les nouveaux champs d'ignames sont effectués durant la saison des pluies de l'année précédant le semis.

Sur le terrain on observe aisément cette succession type, les parcelles de chaque culture principale se succédant dans cet ordre. Le front de défrichement et chaque culture évoluent chaque année latéralement dans le même sens pour le même bloc de culture. Le sens de ce déplacement étant opposé pour les deux blocs parallèles, la distance séparant les cultures traditionnelles des Sénoufo et des Dioula s'accroît chaque année.

3.3.7 - Une différence dans les successions pratiquées par chaque ethnie :

La différence d'assolement entre Sénoufo et Dioula se retrouve au niveau des successions de cultures. Ainsi les successions de 3 ans sont plus fréquentes chez les Dioula (86 % de la surface en 1975) que pour les Sénoufo (53 %). Cette différence est due à l'arachide pratiquée en 3ème année, plus développée chez les Dioula. Pour ces derniers, les successions Igname - Maïs et/ou riz sec - arachide, ou, igname - maïs et /ou riz sec - maïs et/ou riz sec représentent respectivement 24 et 12 % de la surface en cultures traditionnelles.

Par contre, pour les étrangers produisant surtout de l'arachide sur des parcelles de vivrier venant d'être abandonnées par des autochtones, les cultures de 4ème année représentent 87 % de la surface qu'ils exploitent.

3.3.8 - Une baisse de la surface en cultures traditionnelles :

On observe, pour l'année 1975, une diminution de la surface de 1ère année par rapport aux 2 années précédentes, ceci étant sensible surtout chez les Dioula. Pour ces derniers, les parcelles de 1ère année ne représentent que 24 % des cultures traditionnelles alors que celles de 2è et 3è année sont respectivement de 29 % et 42 %. Cette différence est minime chez les Sénoufo : 42 % pour les cultures de 1ère année et 44 % pour celles de 2è année.

Cette baisse de la surface en cultures traditionnelles chez les Dioula est due à une chute de la surface plantée en igname. En effet, pour ces derniers, l'igname en tête de succession représente pour les parcelles de 3è année 42 % de la surface totale en cultures traditionnelles, alors que cette proportion n'est que de 24 % pour les parcelles de 2è année et de 14 % pour celles de 1ère année. Pour les Sénoufo, ce même pourcentage baisse seulement de 36 % pour les parcelles de 2è année à 32 % pour celles de 1ère année.

Ceci s'explique tout d'abord par une mauvaise récolte en igname ces 3 dernières années, provoquée peut-être par une diminution des pluies, mais aussi par une extension, surtout chez les Dioula, des surfaces en riz inondé, au détriment des cultures vivrières traditionnelles.

3.4 - La culture du coton :

3.4.1 - Seule culture encadrée :

Introduit à KARAKPO en 1964, le coton est la seule culture, jusqu'en 1975, à bénéficier d'une action extérieure directe, tout au moins si l'on excepte les 15 ares de tabac CAITA. Ceci explique le fait qu'elle ait été pendant longtemps la seule culture de rente importante et que les techniques utilisées diffèrent de celles employées pour les autres cultures.

3.4.2 - Un lent démarrage de la culture attelée

D'utilisation récente à KARAKPO (2 ans), la culture attelée n'en est qu'à ses débuts. Seuls 3 planteurs utilisent cette technique nouvelle : 2 Dioula et le forgeron étranger. D'une étendue de 8 ha, la culture attelée ne représente pour le moment que 18 % de la surface en coton. Toutefois, en suite à la création d'un bloc de 24 ha défriché au tracteur, en 1976, et à la décision d'un autre Dioula de pratiquer cette technique, cette surface doit s'accroître. Mais aucun Sénoufo ne manifeste, pour le moment, le désir de suivre cette tendance.

3.4.3 - La culture du coton pratiquée par toutes les unités d'exploitation :

A part celle d'un ancien combattant, ce dernier percevant une pension, toutes les unités d'exploitation produisent du coton. Il n'a pas été possible de retrouver les surfaces pour cette culture depuis son introduction, mais il semble que son succès soit le même pour les 2 groupes ethniques.

Il a déjà été vu que la surface moyenne par actif réel est identique pour les Sénoufo et les Dioula : 23 ares. Elle est par contre supérieure pour les étrangers (31 ares) mais cette différence est due à la surface de 3,85 ha en culture attelée du forgeron.

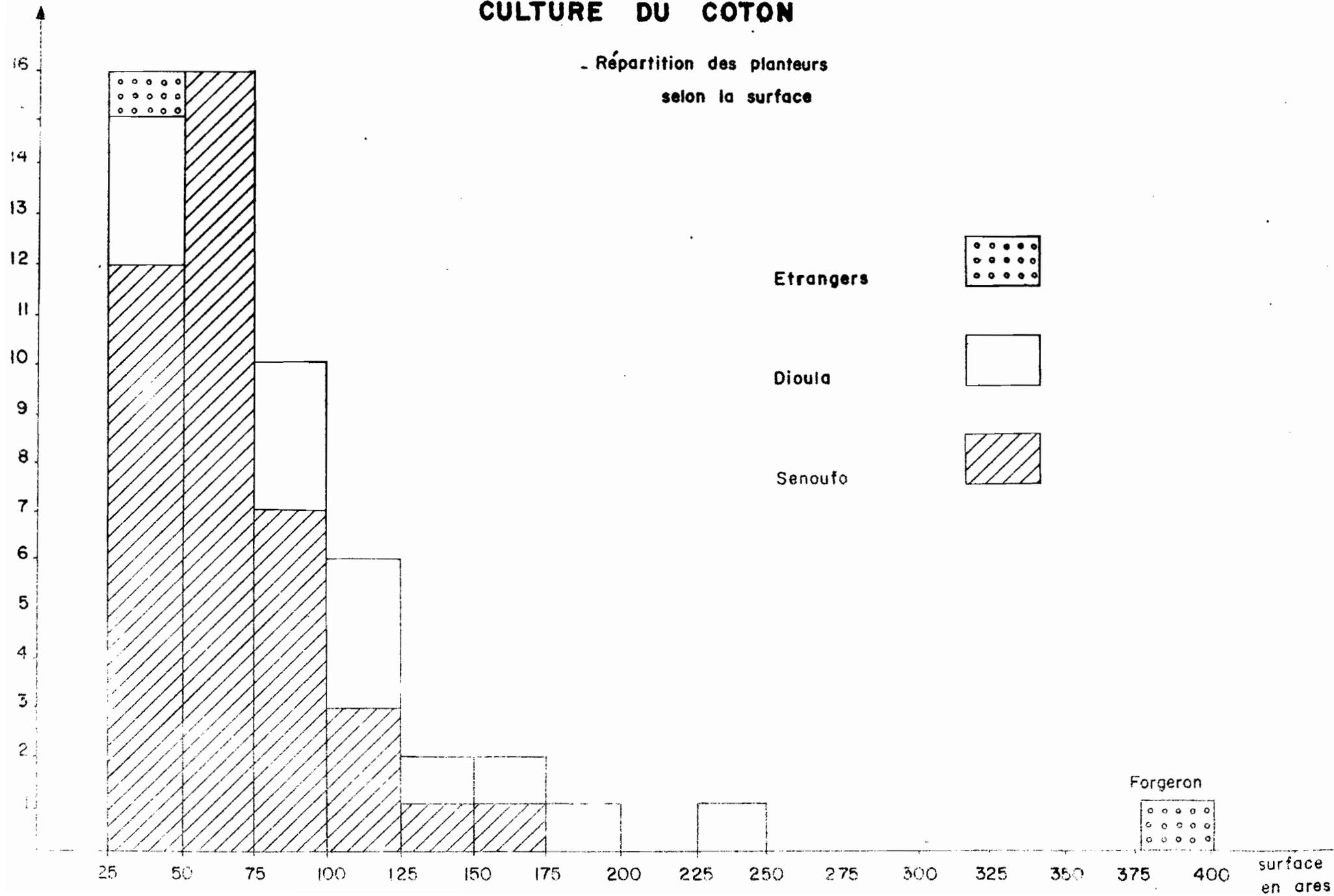
Mis à part ce cas particulier, la surface des parcelles reste assez limitée, ainsi que le met en évidence le document n° 3. Plus des 3/4 des parcelles ont en effet une surface inférieure à 1 ha. Les Dioula ont des parcelles plutôt plus importantes.

3.4.4 - Un certain individualisme :

Près de la moitié (48 %) de la surface cultivée en coton est constituée par des champs individuels. Cette proportion est plus importante chez les Sénoufo que chez les Dioula : 53 % pour les premiers et 37 % pour les seconds. Cette différence explique le fait que les parcelles Dioula soient

CULTURE DU COTON

- Répartition des planteurs
selon la surface



plus grandes, les parcelles cultivées collectivement étant plus vastes que les autres.

Bien que les femmes participent à certains des travaux, le coton est une culture masculine. Elle représente d'ailleurs plus de la moitié (54 %) de la surface cultivée individuellement par les hommes.

3.4.5 - Une succession courte :

- La répartition des parcelles en coton selon leur ancienneté est la suivante :

1ère année de culture	: 33 %
2ème année de culture	: 22 %
3ème année de culture	: 30 %
4ème année de culture	: 7 %
5ème année de culture	: 7 %
6ème année de culture	: 1 %

Il apparaît donc que la durée d'utilisation des parcelles en coton ne diffère pas notablement de celle des autres cultures, les 3 premières années représentant 85 % de la surface.

Cette durée d'utilisation est plus longue pour les Dioula que pour les Sénoufo, les 3 premières années représentant 78 % pour les premiers contre 86 % pour les seconds. La culture du coton reste donc une culture itinérante comme pour les autres productions.

Seules 2 parcelles, représentant seulement 5 % de la surface en coton ont des cultures vivrières dans leur succession. Si l'on tient compte des 4 ha de cultures traditionnelles ayant du coton dans leur succession, le total de la surface où coton et cultures traditionnelles sont intégrées, n'est que de 4 % du total de la surface pour ces 2 types de cultures.

Ces cas exceptés, le coton se succède toujours à lui-même.

3.4.6 - Une intégration aux autres cultures limitée

Le coton constitue au niveau de l'agriculture villageoise un système à part. Rarement intégré à du vivrier que ce soit dans les successions ou dans l'espace, le coton utilise des techniques non étendues aux autres cultures. Seul le forgeron utilise la charrue pour labourer sa parcelle de riz de bas-fond et les engrais ne seront utilisés pour le riz inondé que pour la prochaine année de culture.

3.4.7 - Une baisse de la production en 1975 :

On observe, pour la dernière récolte, une chute de moitié de la production en coton : 22,3 tonnes contre 44,4 tonnes l'année précédente. Celle-ci est due tout d'abord à une diminution des surfacesensemencées, beaucoup de planteurs n'ayant pas achevé le billonnage avant la date limite de semis fixée par la CIDT. 1 planteur sur 5, correspondant à 17 % de la surface en coton, n'a d'ailleurs, de ce fait, pas été encadré par le moniteur de la CIDT. Ils se sont cependant procuré la semence, l'engrais et le produit de traitement.

Cette chute est due également à un mauvais rendement : 510 kg/ha. Celui estimé de la CIDT étant de 803 kg/ha. La différence provient de la sous-estimation des surfaces et de la vente du coton des planteurs non encadrés. Le rendement varie de 190 kg à 1 200 kg/ha, la majeure partie se situant entre 200 et 800 kg/ha. Cette baisse est générale, semble-t-il à l'ensemble du secteur.

3.5 - Le riz de bas-fond

3.5.1 - Pas de maîtrise de l'eau :

Le riz aquatique est cultivé dans 4 bas-fonds, inondés durant la saison des pluies, en l'absence de toute maîtrise de l'eau. On retrouve également au niveau de cette culture la ségrégation ethnique, 1 bas-fond étant exploité par les Dioula et les 3 autres par les Sénoufo.

3.5.2 - Deux techniques culturales :

Il a été vu que cette culture, introduite depuis moins de 15 ans, n'a utilisé pendant plusieurs années que des techniques traditionnelles. En 1974, un sénoufo a, le premier, fait labourer et semer une parcelle de 3 ha au tracteur, suivi massivement l'année suivante par l'ensemble du village. La surface préparée mécaniquement représente la moitié de la surface en riz de bas-fond (1). La proportion de surface préparée mécaniquement est plus faible pour les Sénoufo que pour les Dioula : 46 % contre 74 %.

(1) Nous évaluons approximativement le coût réel du labour d'un hectare de rizière à 20 000 F

3.5.3 - Des parcelles dispersées :

Il n'y a pas de séparation, au niveau du terroir, entre les 2 techniques ; parcelles manuelles et mécanisées s'éparpillant le long du même bas-fond. Cette dispersion des parcelles, importante pour les Sénoufo, pose d'ailleurs un problème pour la signature des contrats SODERIZ, cette dernière qui intervient depuis quelques mois sur le terroir exigeant en effet que les surfaces soient rassemblées en blocs composés uniquement de surfaces mécanisées.

3.5.4 - Une durée d'utilisation soit courte, soit après une jachère limitée.

La répartition de la surface selon l'année de culture est la suivante:

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	Jachère de moins de 10 ans	
	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1960	
RIZ	Daba	30 %	46 %	7 %	6 %	-	-	2 %	9 %
INONDE	Machine	31 %	39 %	4 %	3 %	4 %	-	-	19 %
	TOTAL	30 %	43 %	6 %	4 %	2 %	-	1 %	14 %

Elle met en évidence que les 2 premières années représentent 73 % de la surface. Cette durée d'utilisation est plus courte pour les Sénoufo (86 %) que pour les Dioula (48 %). D'autre part, pour ces derniers 45 % de la surface est cultivée après une jachère de moins de 10 ans, alors que cette proportion n'est que de 2 % pour les Sénoufo. Le tabac excepté, le riz de bas-fond est la seule culture pour laquelle une longue jachère ne soit pas observée.

3.5.5 - Une exploitation surtout individuelle :

La part de la surface en riz inondé cultivée individuellement est importante. En ne considérant que les autochtones, les champs individuels représentent 61 % de la surface cultivée en riz inondé. Cette proportion est surtout importante pour les parcelles préparées à la daba (37 %), celles labourées au tracteur ne représentant que 39 % de la surface pour laquelle cette technique est utilisée.

Le riz inondé est surtout une culture féminine : près de la moitié de la surface (46 %) est composée de champs individuels de femmes. Mais celles-ci cultivent essentiellement à la daba. En effet, alors que la proportion des champs individuels féminins est de 87 % pour la surface cultivée à la daba, elle n'est que de 39 % pour celle préparée mécaniquement.

Comme pour le coton, on constate pour le riz de bas-fond une tendance à l'individualisme plus marquée chez les Sénoufo que chez les Dioula. La proportion de champs individuels féminins est en effet le double chez les Sénoufo que chez les Dioula (respectivement 54 % et 28 %).

4 - EN GUISE DE CONCLUSION

On observe donc, au niveau de l'agriculture villageoise, tout d'abord un système vivrier traditionnel en légère régression, un transfert s'effectuant, au niveau de l'alimentation, de l'Igname vers le Riz. Cette substitution du riz à l'igname, aliment pourtant prisé des villageois surtout des Sénoufo, s'explique par de mauvaises récoltes ces 3 dernières années.

Est venu s'ajouter à ce système traditionnel un nouveau système, fortement influencé par l'extérieur. Ce système est très dépendant de l'extérieur, les villageois ne maîtrisant pas les prix des produits vendus et les techniques nouvelles utilisées étant liées à l'encadrement extérieur. L'extension de ce système se fait avec une tendance à la diversification, suite au succès observé pour le riz inondé en 1975.

En fait l'agriculture villageoise demeure attachée à des éléments traditionnels sans repousser toutes les innovations. Mais celles-ci restent, pour le moment, limitées aux cultures marchandes. Il a juxtaposition des deux systèmes observés, la copénétration entre eux restant très limitée.

L'introduction des cultures de rente favorise l'individualisme, un passage lent s'opérant du modèle solidariste basé sur la grande famille au modèle marchand basé sur le ménage. Paradoxalement cette tendance s'observe surtout chez les Sénoufo, les Dioula étant pourtant plus sensibles à l'évolution vers une économie de marché.

Que ce soit pour les cultures vivrières ou pour les cultures de rapport, le mode d'utilisation des sols reste celui d'une culture itinérante, l'exploitation d'une même parcelle excédant rarement 3 années successives. Les jachères observées sont généralement de plus de 40 ans. Ce mode d'utilisation du sol, s'il peut paraître dépassé, est cependant adapté à la grande disponibilité en terres caractérisant Karakpo et le pays Sénoufo au Sud de Boundiali, du fait de la faible densité démographique. Si l'on tient compte du défrichage précédant l'année de culture, l'ensemble des terres utilisées à Karakpo représente, en effet, moins de 5 % de l'ensemble de son terroir.

Xavier LE ROY

Chercheur Economiste

D.R.S.T.O.M.

B.P. 282 Korhogo - Côte d'Ivoire